Minister of
Fisheries and Oceans

CANADA

Ministre des
Pêches et des Océans

To Her Excellency the Right Honourable
Jeanne Sauvé, P.C., C.C., C.M.M., C.D., D.H.L.,
D.S., D.L.

May it please Your Excellency,

I have the honour herewith, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, to present the Annual Report of the Department of Fisheries and Oceans for the fiscal year ended March 31, 1988.

Respectfully submitted,

Tom Siddon, P.C., M.P.

Ottawa, Canada K1A 0E6

Fisheries and Oceans | Pêches et Océans

Deputy Minister | Sous-ministre

The Honourable Tom Siddon
Minister of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Minister,

I have the honour to submit the Annual Report of the Department of Fisheries and Oceans for the fiscal year ended March 31, 1988.

Peter Meyboom

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

Table of Contents

9 Introduction

10 Objective, Mandate and Organization of the Department of Fisheries and Oceans

14 Highlights

14 Science
17 Fisheries and Habitat Management
20 Federal/Provincial Relations
22 Inspection
23 International Relations
25 Small Craft Harbours
25 Corporate and Regulatory

27 Benefits to Canadians

27 Fisheries Conservation
28 Health and Safety
29 Scientific Excellence
31 Protecting Our Aquatic Resources
32 Free Trade
33 Oceans Policy
33 Conclusion

34 Performance of the Fisheries and Oceans Sectors

34 The Fishing Industry
37 Oceans Industries

Introduction

The Department of Fisheries and Oceans launched a number of landmark policies in 1987/88, and implemented others announced the previous year, that significantly enhanced the Department's ability to serve its clients and Canadians as a whole.

A Canada Oceans Policy was announced in September 1987, providing a framework for managing Canada's vast oceans frontiers and for maximizing their economic and other benefits for Canadians. By the end of the fiscal year, a number of key initiatives were either underway or in advanced planning stages.

A National Recreational Fisheries Policy was announced in March 1988, marking the first step toward establishing a cohesive, country-wide management strategy for Canada's recreational fisheries. The policy puts in concrete terms the guiding principles, objectives and areas for government/industry cooperation required to develop the country's $4.7-billion sportfishery.

A number of benchmark measures and decisions were made in 1987/88 to follow up on the Habitat Policy announced the previous year. These included the Nechako Agreement with Alcan and the Province of British Columbia, the establishment of the first habitat compensation bank in line with the policy's No Net Loss working principle, a five-year agreement with Wildlife Habitat Canada to conserve and restore fish habitats, the Yukon Fisheries Protection Authorization and the establishment of regional habitat management organizations. Other measures involving habitat, such as a joint program with Environment Canada and Quebec to restore the quality of the St. Lawrence River, were also announced.

A number of new policies and directions in fisheries conservation and management were announced in 1987/88. On the east coast, the key recommendations of the Royal Commission on Seals and the Sealing Industry in Canada were implemented and the Atlantic Groundfish Management Plan introduced new measures to expand the enterprise allocation system, improve the use of underutilized species and encourage gutting of fish at sea. On the west coast, the chinook conservation program was announced, the Salmonid Enhancement Program received new funding and the roe herring licensing policy was made more equitable.

Other noteworthy accomplishments in 1987/88 were the implementation of the previous year's decision to arm DFO's five Atlantic offshore patrol vessels to better control unauthorized foreign fishing in Canada's Atlantic fishing zone and the acquisition of a helicopter capable of operating from an offshore patrol vessel to further contribute to the enforcement of Canadian Fisheries regulations.

International relations also figured prominently in the Department's activities in 1987/88. Canada/France negotiations continued, as well as those within the framework of the Pacific Salmon Treaty with the United States and within the Northwest Atlantic Fisheries Organization. The Department also contributed to the Canada/U.S.A. free trade negotiations. Many of these are major, long-term issues that continued into the next fiscal year.

These new policies and directions, along with numerous others taken in this and previous years, are designed to enhance fisheries and oceans management for the benefit of all Canadians. To amplify this theme, a special chapter entitled "Benefits to Canadians" has been included in this year's report.

Objective, Mandate and Organization of the Department of Fisheries and Oceans

☐ Objective

The objective of the Department of Fisheries and Oceans is:

- to undertake policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and inland waters, and to provide for the conservation, development and sustained economic utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters for those who derive their livelihood or benefit from these resources; and to coordinate the policies and programs of the Government of Canada respecting oceans.

☐ Mandate

While other federal departments contribute to the management of Canada's water-based activities, Fisheries and Oceans is the only one with direct resource management responsibility whose primary focus is water and aquatic resources.

The duties, powers and functions of the Minister of Fisheries and Oceans include:

(a) all matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction, not by law assigned to any other department, board or agency of the Government of Canada, relating to

(i) seacoast and inland fisheries,
(ii) fishing and recreational harbours,
(iii) hydrography and marine sciences, and
(iv) the coordination of the policies and programs of the Government respecting oceans; and

(b) such other matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction relating to oceans as are by law assigned to the Minister.

Federal jurisdiction over fisheries, public harbours and navigation is established by the *Constitution Act*. The direction and extent to which this responsibility is exercised by the Department of Fisheries and Oceans is determined by judicial interpretation, agreements with the provinces and the evolution of public policy. Some provinces have been delegated varying degrees of administrative responsibilities.

The Department of Fisheries and Oceans serves three general groups of clients:

Canadian public which expects its fisheries resources and habitat conserved for present and future generations. It also expects wholesome healthy fish products, safe harbours, reliable navigational charts and a scientific capacity to deal with environmental and resource issues of local, regional, national and international concern;

Fish harvesting and processing sectors including 87,000 licensed commercial fishermen, 37,000 plant workers, 850 importers, more than 4,500 aquaculturalists and more than six million Canadian recreational fishermen and Canada's growing Native population; a fair and equitable share of a stable or growing resource and involvement in regulations governing their activities;

Oceans manufacturing and services sector with more than 500 firms and 6,000 employees making major contributions to strategic sectors of the economy such as offshore petroleum development. They expect leadship from the government in the development of Canada's oceans economy.

The organizational structure of the Department groups operations into four discrete program elements or sectors to ensure they are directed as national programs with clear, effective linkages to government priorities. The four sectors are Science, Atlantic Fisheries, Pacific and Freshwater Fisheries, and Inspection. The first three are headed by Assistant Deputy Ministers; the fourth is one of the responsibilities of the Senior Assistant Deputy Minister.

Responsibility for Corporate Policy and Program Support is shared by the Senior Assistant Deputy Minister responsible for corporate and regulatory management and capital assets management, and the Assistant Deputy Minister responsible for policy and program planning. Responsibility for international relations in fisheries and trade-related matters falls to the Assistant Deputy Minister, International.

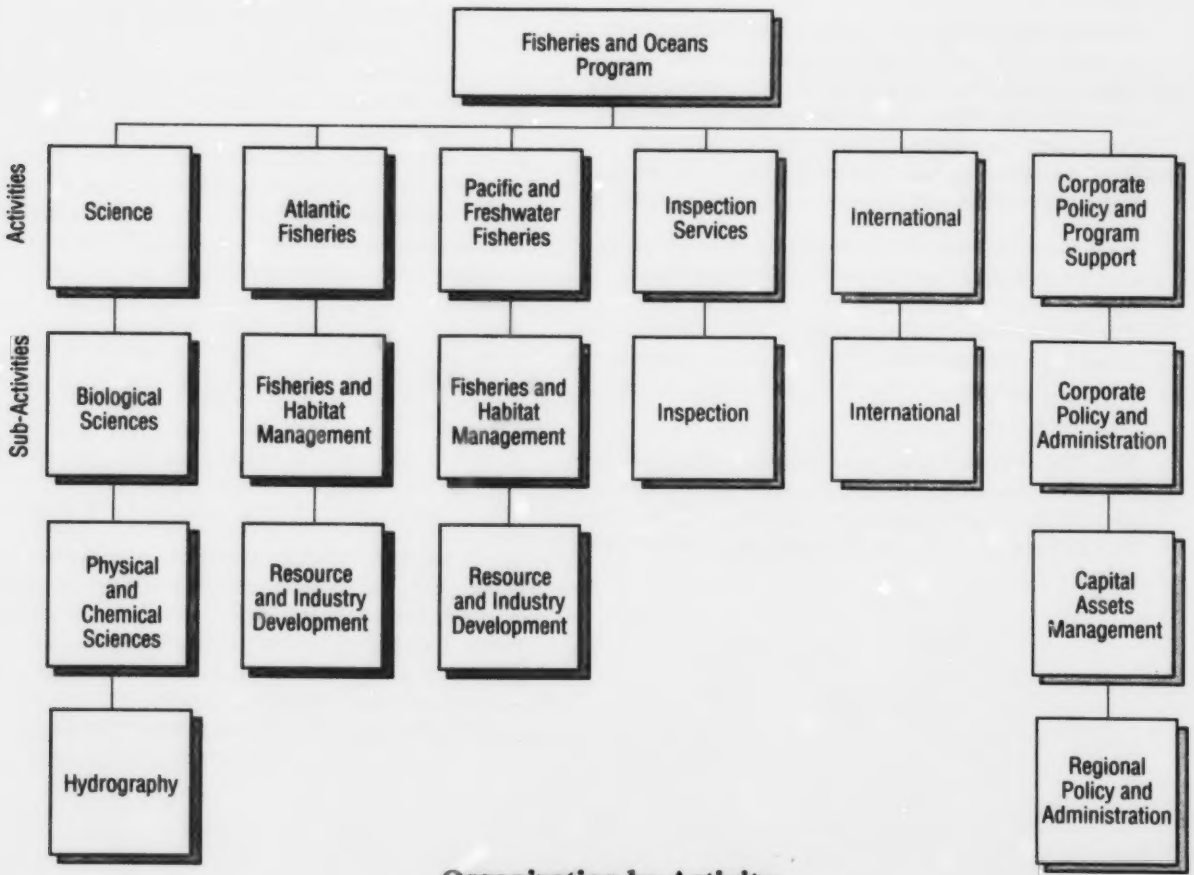

Organization by Activity

The program is delivered in six departmental regions, each headed by a Regional Director General and each with its own headquarters. They are: Newfoundland Region headquartered in St. John's, Newfoundland; Scotia-Fundy Region headquartered in Halifax, Nova Scotia; Gulf Region, Moncton, New Brunsick; Quebec Region, Quebec City; Central and Arctic Region, Winnipeg, Manitoba; and, Pacific Region, Vancouver, British Columbia.

Science The Science Sector ensures that scientific information of the highest standard is available to the Government of Canada for use in developing policies, regulations and legislation regarding the oceans and aquatic life, and to other government departments, private industry and the public for use in planning and carrying out aquatic activities. The Sector is managed through three sub-activities: Biological Sciences, Physical and Chemical Sciences, and Hydrography.

Biological Science programs include both short- and long-term research on fish, invertebrates, marine mammals and plants, and ecosystems. The management, development and enhancement of all Canada's fisheries depend on the advice and information provided by the Department's scientists.

The Physical and Chemical Sciences program includes research into the physical properties and processes of the oceans and the distribution, fate and effects of chemical contaminants on fish and aquatic ecosystems.

The Canadian Hydrographic Service conducts bathymetric, tide and current surveys, and prepares and distributes navigational charts, Tide and Current Tables, Sailing Directions and related publications.

Technology development is relevant to all three sub-activities, particularly in the areas of aquaculture and resource development, ocean sciences, hydrography and charting. Proven developments are actively transferred to the Canadian oceans industry.

Atlantic Fisheries and Pacific and Freshwater Fisheries Fisheries and habitat management and development functions are conducted by two sectors — the **Atlantic Fisheries Sector**, responsible for managing aquatic resources in the Atlantic Ocean surrounding the four Atlantic provinces and Quebec, and the freshwater systems in the Atlantic provinces; and the **Pacific and Freshwater Fisheries Sector,** responsible for the Pacific and Arctic oceans, and the freshwater systems in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, the Yukon and Northwest Territories. Each sector is managed through two sub-activities — Fisheries and Habitat Management, and Resource and Industry Development.

Fisheries and Habitat Management involves regulatory and management functions, enforcement, habitat management and operational activities.

Resource and Industry Development works to rehabilitate depressed stocks, develop new fisheries and provide assistance to fishing and fishing-related activities in the private sector. It also develops, plans and analyses new fisheries, including aquaculture; provides support to experimental fisheries in an effort to diversify and expand

the benefits of the fisheries resources; and administers special economic development programs in some areas of the country.

Inspection Services The Inspection Services Sector ensures that Canadian and imported fish and fish products meet appropriate standards of grade, quality and safety. It inspects all aspects of the domestic fishery including vessels, landings, facilities for unloading, handling and transportation, processing plants and finished products.

International This activity involves international relations regarding Canada's fisheries conservation and trade interests. Much of this work is conducted in cooperation with External Affairs and other government departments. It includes the negotiation and administration of international treaties and agreements regarding fisheries as well as the formulation and representation of Canada's position regarding fisheries trade policy, settlement of boundary disputes and market-access questions. The Department participates in eight international scientific and conservation fisheries commissions.

Corporate Policy and Program Support This activity involves the management of the Department's assets, and corporate and regional policy and administration.

The value of the Department's capital assets is estimated at $3.7 billion. They include more than 1,400 commercial fishing harbours and 800 recreational harbours serving approximately 87,000 commercial fishermen, 35,000 fishing vessels and about 5 per cent of Canada's recreational berths; a marine fleet of 24 major vessels, 44 minor and 297 small vessels, as well as some 1,500 smaller craft; 12 major scientific installations and more than 700 other offices; and scientific equipment, vehicles and machinery.

The Corporate Policy and Administration subactivity includes the offices of the Minister, Deputy Minister, Senior Assistant Deputy Minister, and the Assistant Deputy Minister of Policy and Program Planning. It ensures a well-organized, coherent management process; the provision of information for planning, control and decision-making; administrative and financial functions; regulations and enforcement; and the provision of strategic policy and planning, economic and commercial analyses, statistics and communications functions in support of the initiatives of all sectors of the Department.

The Regional Policy and Administration subactivity includes the offices of the Department's six Regional Directors General and the regional executive and provides functions such as economic and commercial analyses, Small Craft Harbours, communications, and administrative and support services at the regional level.

Highlights

☐ Science

Task Group on the Newfoundland Inshore Fisheries

On November 30, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans released the results of the Task Group on the Newfoundland Inshore Fisheries which was established the previous August to determine why cod catches had declined in Newfoundland's inshore fishery and to recommend remedial management measures. The Group confirmed the findings of the Department's scientists that the decline was due to a combination of factors such as low water temperatures, redeployment of fishing effort, and uneven distribution of offshore fishing. The Group also suggested the possibility that inshore fishermen themselves had overfished certain inshore components of the stocks. In light of the Task Group's recommendations, conservative management measures were applied in order to accelerate the regrowth of the northern cod stock and provide some buffering against the combination of factors which contributed to the decline of the inshore fishery. The Task Group was headed by Dr. D.L. Alverson, former Director of the Northwest and Alaska Fisheries Center in the United States.

Grey seal/Sealworm Research Program

In December 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced the implementation of a new seal policy that included a decision to initiate a grey seal/sealworm research program. The research program, initiated in 1988 in cooperation with industry and university researchers is intended to develop predictive models which will provide a sound scientific basis for establishing targets and a means of achieving target reductions in the number of sealworm parasites and the size of the grey seal population. Further, the program will provide the basis for scientific evaluation of alternative management strategies.

Oceans Policy

On September 29, 1987, the Minister announced a new Oceans Policy for Canada, outlining actions for the long-term development of Canada's oceans economy and providing a framework for the coordination of the Government of Canada's 75 oceans-related programs. Pursuant to extensive consultations with industry, universities, other federal departments and provincial/territorial governments, the policy emphasizes four goals:

- prosperous, dynamic oceanic industries offering employment and economic benefits;
- world-class expertise in ocean science, technology and engineering;
- soundly managed oceans resources and environment for the maximum benefit of this and future generations; and,
- assertion and protection of Canada's sovereign rights.

By the end of the fiscal year, three major elements of the plan — creation of a National Marine Council, development of an Arctic Marine Conservation Strategy, and detailed development of proposals for a program of ocean mapping and related technological development — had been accomplished. Other initiatives well underway include an Ocean Technology Promotion Office, a Multi-year Marine Science Plan, consideration of a Canada Oceans Act, and creation of an interactive scientific body to focus on the Pacific Ocean.

National Marine Council

On March 17, 1988, the Minister of Fisheries and Oceans announced the appointments of 23 private-sector oceans interests to the National Marine Council. The inaugural meeting took place May 25, 1988. The National Marine Council advises the Minister on oceans-related policies and issues, provides private-sector views on the oceans economy, and offers the oceans sector a forum in which a wide range of interests can exchange views on the use, development, management and protection of Canada's oceans. The Council meets approximately five times each year.

Arctic Marine Conservation Strategy

On January 15, 1988, a discussion paper outlining a strategy for Arctic marine conservation was released following extensive consultations among Native groups, non-governmental organizations, industry, educational institutions and federal, provincial and territorial governments. The Arctic Marine Conservation Strategy outlines 10 principles and six strategies as a basis for future action plans involving Arctic development and provides a focus for further consultations. The objective of the strategy is to achieve a balance between conservation and development in the North and provide for the sustained use of marine resources, especially by Arctic peoples. Public consultations will take place in 1988 with recommendations to Cabinet to follow.

St. Lawrence River Clean-up

As part of a joint program with Environment Canada and the Province of Quebec, the Department initiated additional research and other activities needed to restore, preserve and enhance the quality of the St. Lawrence habitat and its aquatic resources. Emphasis was placed on the St. Lawrence beluga whales (which have declined from several thousand at the turn of the century to about 500 today). Additional resources of three person-years and a total of $6 million over five years are being devoted to these activities. On February 10, 1988, the Minister of Fisheries and Oceans released a paper called "Statement of the Problem" which outlines factors which have contributed to the decline in the beluga population.

Maurice Lamontagne Institute

1987/88 marked the first full year of operation of the Maurice Lamontagne Institute (MLI), the newest of the Department's 12 science centres. Located in Mont-Joli, Quebec, MLI is the first departmental centre to operate in French and the first to integrate within a single complex the three scientific program activities (biology, physical and chemical sciences, and hydrography). The complex consists of four buildings (20,400 square metres), including 70 laboratories, approximately 150 offices and 12 specialized workshops. It boasts sophisticated saltwater supply system that flows by gravity to the experimental tanks and laboratories, and its own harbour facilities. When it becomes fully operational in 1992, it will employ 250 people in the scientific, technical and administrative categories.

Science Spin-offs to Private Sector

Studies were conducted in 1987/88 on the economic and technological spinoffs of the Department's science activities to the private sector. The studies reveal that for every person-year in the Department's science sector, five jobs are created in the private industry, mostly in Atlantic Canada and British Columbia. The Department manages about 1,000 science contracts a year valued at more than $35 million — 80 per cent of which are paid to private firms. Results of the study were published in 1988/89.

Hydrography

In 1987/88, the Department's Canadian Hydrographic Service (CHS) surveyed 20,650 square kilometres of the country's navigable waters (an area approximately the size of Lake Ontario). The following map shows the areas covered. The CHS produces the charts and other navigation publications that keep Canada's waters among the safest in the world for mariners and recreational boaters.

New Hydrographic Data Processing System

A greatly improved data processing system was installed on two ships in the Scotia-Fundy fleet for use in the 1988 field season. The system involves a microcomputer and new software, HIPP (Hydrographic Integrated Processing Package). The package incorporates software for computer-assisted chart production so that field hydrographers are now able to generate completely digital documents.

☐ Fisheries and Habitat Management

Atlantic Groundfish Management Plan

A number of new directions and initiatives regarding Atlantic fisheries management were announced in the context of the 1988 Atlantic Groundfish Management Plan.

- The Total Allowable Catch for the northern cod stock was set at 266,000 tonnes to take into account the recommendations of the Task Group of the Newfoundland Inshore Fisheries and of the Canadian Atlantic Fisheries Scientific Advisory Committee (CAFSAC). This represents a 10,000 tonne increase over the previous total allowable catch. In addition, 9,500 tonnes of northern cod previously allocated to the European Community was allocated to the Canadian quota. The total increase of 19,500 tonnes was allocated to the offshore and midshore sectors, the Resource Short Plant Program and the Province of Newfoundland's Scandinavian longliner program.
- The Total Allowable Catch for Gulf of St. Lawrence redfish increased by 6,000 tonnes from 50,000 tonnes to 56,000 tonnes. The increase was allocated to a Special Program for Gulf Plants which were short of resources for processing in the fall months.
- A system of enterprise allocations previously introduced to the offshore sector was extended to the midshore fleet on a trial basis. In addition, a systematic review of the offshore enterprise allocation program as well as a review of inshore and offshore sharing arrangements was scheduled for completion in 1988.
- To encourage the development of underutilized species on the Scotial Shelf, a 36,000-tonne developmental quota of silver hake was established.
- A study was initiated to look at new Atlantic-wide vessel replacement guidelines that would accommodate varying resource conditions and help control the build-up of larger, more expensive vessels in fisheries suffering from vessel overcapacity.

Chinook Conservation Program

On March 7, 1988, the Minister announced conservation and enhancement initiatives to rebuild lower Georgia Strait chinook stocks which have declined by 75 per cent over the last 10 years. The initiative involves an integrated program of enhancement and harvest restrictions to increase escapement and rebuild stocks, as well as a tagging program for all chinook caught in the commercial, recreational and Native fisheries on the west coast.

Salmonid Enhancement Program

In June 1987, the Minister announced a five-year, $208-million funding package for salmonid enhancement in British Columbia — a commitment from the Government of more than $40 million a year through 1991 and longer term funding levels of $42.5 million into the 1990s. Another initiative for enhancing Pacific salmonid stocks was the creation of the Pacific Salmon Foundation, a non-profit, private, charitable organization to encourage greater participation in salmonid enhancement by the public, user groups and corporations to supplement federal and provincial efforts.

Fish Habitat Management Policy

A number of initiatives were taken in 1987/88 as a result of the 1986 fish habitat management policy. The policy calls for a working principle of No Net Loss in which the current productive capacity of fish habitats is maintained by balancing unavoidable habitat losses with commensurate gains on a project-by-project basis.

- Three key coordinating committees were established to guide the implementation and further development of the habitat management policy: the Coordinating Committee on Habitat Policy (CCHP) at headquarters; the National Implementation Committee on Habitat Policy (NICH); and the Coordinating Committee on Atlantic Habitat Management (CCAHM).
- Regional Working Agreements with Environment Canada for administration of Section 33 of the *Fisheries Act* were completed for the Pacific Region and the Atlantic Provinces.
- The Yukon Fisheries Protection Authorization and an associated policy directive were developed to protect fish habitat while providing the placer mining industry with legal certainty to guide its day-to-day operations.
- The Department agreed in principle to proceed with discussions on a possible formal agreement with Wildlife Habitat Canada for co-operative habitat improvement activities. In addition, the Gulf and Pacific Regions produced habitat improvement manuals, and a non-profit Habitat Improvement Centre was established in new Brunswick under the terms of a Canada-New Brunswick Economic Regional Development Agreement.

Nechako Agreement

On September 7, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced a three-party, out-of-court settlement to end the eight-year legal dispute over Alcan's use of water flows from the Nechako River in north central British Columbia. Key elements of the agreement are: Nechako system fish stocks will be conserved while Alcan proceeds with hydroelectric development; the tributary Murray-Chesletta system will be rehabilitated; there will be no damming or diversion of the adjacent Nanika-Morice river systems. The agreement exemplifies the Government of Canada's intention to proceed cooperatively, whenever possible, in reaching decisions affecting economic development and the environment.

Sealing Industry Report

On December 30, 1987, the Minister announced the implementation of the key recommendations of the Royal Commission on Seals and the Sealing Industry in Canada following extensive consultation with the industry. The decisions include: an end to the large-vessel hunt and the commercial hunting of blueback and whitecoat seals; and, phasing out the netting of seals except for traditional hunts north of 53°N Lat. In addition, a research program was launched to increase knowledge of the interaction between grey seals and fisheries and to explore alternative ways of controlling the grey seal population, and reducing parasite infestation in groundfish.

The government will continue to work with the Inuit Tapirisat of Canada and the Canadian Sealers Association to ensure sound harvesting practices and to utilize the $5 million authorized earlier to develop new opportunities for the sealers and sealing communities that were affected by the collapse of much of the industry.

Northern Shrimp Fishery

On May 9, 1987, the Minister announced a number of initiatives in the 1987 Northern Shrimp Management Plan. The fishery was Canadianized and four new licences were issued for a total of 16 (eight of which are held by Native or northern groups). This resulted in more jobs at sea and onshore in northern and Native communities. An experimental Enterprise Allocation program was introduced in which licence holders were assigned individual quotas giving them more flexibility to plan their harvesting operations. It, combined with new opening dates, resulted in 1987 being the most successful season ever for this fishery. The entire 16,000 tonne quota was caught, an increase of almost 100 per cent over the 1986 catch of 8,400 tonnes.

Pacific Roe Herring Licensing Policy

On November 25, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced significant changes to the British Columbia roe herring licensing policy. Vessel operators are no longer allowed to charge crew members for the opportunity to fish herring; licence holders are prevented from additional renting of their fishing privileges to bona fide fishermen who do the work while the absentee fisherman shares the profit; and a moratorium was placed on multiple-licence vessels so that holdings can be distributed to spread out the fishing effort and create more opportunities. A separate development in the roe herring fishery was the establishment of an Indian Licence Board to provide recommendations to the Minister on matters pertaining to Native licences.

High Seas Driftnet Moratorium

On November 3, 1987, the Minister announced a moratorium on Canada's experimental high-seas squid driftnet fishery on the Pacific coast and called for international cooperation on measures to control the use of high-seas driftnets. The Minister urged the International North Pacific Fisheries Commission to join Canada in an international initiative to address the serious problems associated with uncontrolled high-seas driftnet fishing.

Pacific Regional Council (PARC)

In April 1987, the Minister announced the appointments of members of the newly created Pacific Regional Council (PARC) established to improve the consultative process. PARC is a policy advisory body of experienced fisheries people. Representing all sectors of the west-coast fishery, council members reflect the views of user groups and recommend options or actions where there is unanimous agreement. Such issues include licensing, disposal of surplus fish, export of unprocessed fish, cooperative management and the further development of the consultative process itself. PARC advises the Minister and senior departmental officials on short- and long-term policy development to achieve optimum economic and social value from the Pacific fishery.

Native Issues

An interdepartmental process was launched to determine the water boundaries of key Indian reserves and to clarify the application of the *Fisheries Act* regarding Indian band fishing by-laws passed pursuant to the *Indian Act*. An Interdepartmental Committee on Indian Fishing Policy was established to facilitate interdepartmental coordination and ensure consistency on major issues between the Department of Fisheries and Oceans and the Department of Indian Affairs and Northern Development.

East Coast Licensing Policy

Consultations begun in 1986 concerning the standardization, simplification and updating of east-coast fisheries licensing policies were continued in 1987. A federal/provincial working group was established to review many of the contentious issues discussed during the 1986 consultations. A technical advisory group of naval architects was formed to review proposals for new vessel replacement rules.

☐ Federal/Provincial Relations

Fisheries Agreements

The Minister of Fisheries and the Minister of Renewable Resources, Yukon Government, signed a letter of intent to enter into a fisheries agreement strengthening cooperation between the two governments regarding freshwater fisheries matters, reaffirming the delegation of freshwater fisheries administrative responsibilities from the federal to the territorial government, and establishing a framework for addressing such issues as fish habitat management, recreational fisheries and inspection. (A similar agreement was signed with Alberta in 1986/87 and another was signed with Ontario in early 1988/89.)

Aquaculture

A number of steps were taken in 1987/88 to encourage development of the aquaculture industry. Bilateral agreements were signed between the federal government and Prince Edward Island, Newfoundland and the Northwest Territories. (Similar agreements exist with Nova Scotia and Quebec and, by the end of 1987/88, negotiations were well underway with British Columbia, leading to a signing in the next fiscal year.) The agreements clarify respective federal/provincial responsibilities in such areas as applied research and development, training, fish health, licensing statistics and coordination with other provinces. They also assist generally in the development of the industry. Also, Le Plan de L'Est was concluded with Quebec which provides $3 million for aquaculture development.

Economic and Regional Development Agreements (ERDA's)

A $35 million ERDA Subsidiary Agreement on Fisheries Development was signed between Canada and the Province of Quebec in 1987. The funds will go toward the provision of mobile port facilities, salt outlets, ice and water facilities, service centres and other essential services.

Newfoundland Inshore Fisheries Development Subagreement

Canada and Newfoundland signed a five-year, $60 million agreement to develop the Newfoundland inshore fishery. Established as an ERDA subagreement, $42 million will come from the federal government and $18 million from the provincial. The agreement will develop the harvesting, processing, marketing and aquaculture sectors of the inshore fishing industry, and will add approximately $50 million annually to the value of the inshore fishery. It will also generate $20 million to $25 million in private-sector investment.

MOU With Newfoundland

A Memorandum of Understanding (MOU) was signed between various federal departments and the Province of Newfoundland regarding the protection of fisheries and the provision of ocean-related services in the Newfoundland offshore area. Following the passage by Parliament of the

Canada/Newfoundland Atlantic Accord, the MOU was signed to ensure effective cooperation among various federal and provincial agencies and reduce duplication of effort as much as possible. The MOU calls for the Department of Fisheries and Oceans to be the principal advisor to the Canada/Newfoundland Offshore Petroleum Board regarding fisheries, fish habitat protection and ocean-related matters.

Foreign Overfishing Task Force

As a result of discussions at the 1986 First Ministers' Conference, federal and Atlantic fisheries ministers appointed a Task Force on Foreign Overfishing to study and make recommendations on the problem of foreign overfishing which threatens to deplete stocks, particularly on the east coast. A federal/provincial consensus report was tabled at the 1987 First Ministers' Conference outlining the dimensions of the foreign overfishing problem and recommending approaches and solutions, including strengthening the North Atlantic Fisheries Organization (NAFO) and implementing specific bilateral actions.

Recreational Fisheries

On March 14, 1988, Canada's first national recreational fisheries policy was released following unanimous endorsement by federal and provincial fisheries ministers. As a major step in establishing the future direction for recreational fisheries management, the statement represents many months of work by federal and provincial governments and the contributions of more than 50 angling associations and industry groups. The policy statement outlines the guiding principles, objectives and areas for government/industry cooperation required to develop sportfishing.

The objectives highlight the need to: conserve, restore and enhance Canada's recreational fisheries and the habitat on which they depend; maintain a high quality and diversity of recreational fishing opportunities; encourage a viable recreational fishing industry; and promote tourism in those fishing areas which can sustain increased angling activity.

The final results of the 1985 Survey of Sport Fishing in Canada were presented in conjunction with the release of the national recreational fisheries policy. The information package provided individual bulletins for the provinces, territories, Pacific tidal waters and Canada. The results showed that almost five million adults fished in 1985 for a total of 74 million days and caught and retained 230 million fish. In doing so, anglers spent or invested a total of $6.2 billion. Anglers also indicated that over $4.4 billion of the expenditures were directly related to their recreational fishing activities. An additional 1.6 million persons under licensing age, living in households with at least one adult angler, fished in 1985, but further information was not collected. The survey, the third since 1975, was conducted from December 1985 to June 1986. It is one of the largest surveys conducted jointly by the federal, provincial and territorial governments with a sample of approximately 105,000 anglers or households, both residents and non-residents who fished in Canada in 1985.

☐ Inspection

Atlantic Molluscs

On December 1, 1987, a public warning was issued concerning the consumption of cultured mussels from Prince Edward Island. Later, the ban was extended to cover Magdalen Islands and all live Atlantic clams, oysters, mussels and quahogs. All such products were recalled from the distribution chain.

An operations centre was established reporting through the Department of Fisheries and Oceans and the Health Protection Branch to the Minister of National Health and Welfare to manage all aspects of the issue. The Department of Fisheries and Oceans spearheaded a team of researchers from various federal departments including the National Research Council, provincial organizations and universities which worked countless hours to identify the toxin later identified as domoic acid. A toll-free telephone line was installed to provide the public with up-to-date information.

When all products covered by the alert had been removed from the marketplace, the Department's inspection services applied new rigid standards to harvesting areas to ensure they fully met health and safety requirements and the Department then allowed mollusc products to re-enter the marketplace in an orderly manner. Intensive sampling of various harvesting areas continued into the new year, sometimes hampered by ice and bad weather, until all were cleared for reopening. New inspection procedures for molluscs continue on an ongoing basis.

The Department provided the seafood industry with $1.5 million to conduct a promotion campaign focussing in part on mollusc promotion.

Molluscan Monitoring and Control Program

An enhanced molluscan shellfish monitoring and control program was implemented which involves an expanded early warning system to detect the presence of paralytic shellfish poisoning and domoic acid toxins, establishment of strategically located mouse bioassay units, enhanced verification measures at the processor level, increased patrolling effort, strengthened public information and awareness programs, and enhanced scientific research in marine toxins.

Health and Safety Coordination

A Memorandum of Understanding between the Department's Inspection Service Directorate and the Department of National Health and Welfare's Health Protection Branch was negotiated to improve the coordination of the health- and safety-related activities of the two inspection services.

National Chemical and Sensory Evaluation Laboratory

A National Chemical and Sensory Evaluation Laboratory was established in Ottawa. This has supported the continued evaluation of the detained Star-Kist inventory, development of chemical indicators of spoilage, molluscan shellfish toxin analysis and information/training workshops.

Star-Kist Tuna Plant

On April 8, 1987, agreement was reached between officials of the Department and Star-Kist Foods Inc. regarding mutually satisfactory terms for reopening the tuna plant in Bayside, New Brunswick. Following extensive research by the

Department's Inspection Service, representatives from both sides agreed on chemical indicators to supplement sensory evaluation. This paved the way for the reopening of the plant in the Spring of 1988.

Inspection Committee

The Seafood Inspection Policy Advisory Committee (SIPAC), composed of senior industry representatives for the Pacific, Great Lakes and Atlantic areas, was created to provide the Minister with ongoing advice regarding inspection matters.

☐ International Relations

Canada/France Negotiations

The Department of Fisheries and Oceans worked with the Department of External Affairs to defend Canada's interpretation of the 1972 treaty with France and ensure that fisheries management measures conformed to the Canadian boundary claim. Negotiations on a boundary compromise and on interim quotas for France for the period (during which, the boundary is being adjudicated) continued until October 9, 1987 when France withdrew from talks. When France continued to exceed its fishing quotas, Canada closed its ports to French vessels and prohibited French fishing in NAFO area 3PS outside the the disputed zone including Burgeo Bank and Western Gullies. Canada is concerned about the French overfishing in the disputed zone because it endangers the long-term health of the stocks and the social and economic viability of fishing communities in Atlantic Canada, especially 70 communities along the south coast of Newfoundland.

Canada/U.S. Free-trade Agreement

The Department of Fisheries and Oceans worked throughout the year to advise Canada's Trade Negotiations Office regarding the fishing industry as a means of ensuring that the industry's best interests were represented during negotiations with the U.S. On January 29, 1988, the Minister released a paper entitled "Fisheries and the Canada-U.S. Free Trade Agreement: An Assessment" which describes the benefits that will accrue to the fishing industry as a result of the free-trade agreement: improved access to the U.S. market; a new dispute settlement mechanism between the two countries to deal with countervailing and anti-dumping duties; harmonization of health-related trade barriers; assurance that Canadians will continue to be the chief beneficiaries of their own resources; and, continuation of the social and regional development programs of benefit to the fisheries. The agreement is expected to enhance the future growth of the Canadian fishing and fish-processing industries.

General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)

The Department provided technical support to officials from the Department of External Affairs who handled the defence of export regulations pertaining to west-coast salmon and herring before a GATT panel in Geneva following a complaint brought by the United States.

Despite having reservations over the narrow interpretation placed by the GATT panel on the GATT conservation provisions, Canada accepted the finding of the panel, which recommended that Canada bring its export controls on unprocessed Pacific pink and sockeye salmon and herring into conformity with the GATT. The Department undertook consultations with industry and the Province of British Columbia to elaborate alternative measures to safeguard Canada's management and quality control concerns for these species.

Multilateral Trade Negotiations (MTN)

1987 marked the beginning of the Uruguay Round of MTN. The Department played an active role in providing guidance to the Trade Negotiations Office in the development of negotiating positions on fisheries trade liberalization. Particular emphasis was placed on seeking the removal of GATT-inconsistent non-tariff barriers through notifications drawn up by the Department for transmission by Canada to the MTN Surveillance Body on Standstill and Rollback Measures. The Department also participated in the Canadian delegations to the MTN Natural Resource-Based Products Negotiating Group and the Subsidies and Countervailing Duty Negotiating Group which met in Geneva and made presentations on fisheries trade negotiating issues to the Federal-Provincial Trade Committee.

Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO)

European Community (EC) vessels, primarily from Spain and Portugal, continued to fish in the NAFO Regulatory Area (outside 200 miles) far in excess of quotas assigned to the EC by NAFO (the organization responsible for fisheries management outside 200 miles). At the Annual Meeting of NAFO in September 1987, however, Canada joined with the majority of other NAFO Contracting Parties to vote for conservation measures to protect the NAFO stocks, including a moratorium on fishing for cod in Division 3M in 1988 (agreed by all NAFO members), and continuation in 1988 of the 3L cod moratorium in the NAFO Regulatory Area.

During 1987, a Federal/Provincial Task Force on Foreign Overfishing, chaired by the Deputy Minister of Fisheries and Oceans, prepared a comprehensive set of recommendations in response to a request by First Ministers. In November 1987, First Ministers approved the Report of the Task Force. The Task Force proposals included strengthening NAFO, increasing surveillance to protect the 200-mile zone, and stregthening bilateral fisheries relations.

A significant step toward the strengthening of NAFO occurred in February 1988 with the negotiation of a revised Joint International Inspection Scheme to facilitate compliance by all member countries with the organization's regulations. The new scheme followed the EC's withdrawal from the original NAFO scheme. The new scheme was scheduled for implementation beginning in June 1988.

Yukon River Salmon Negotiations

On November 6, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced that the United States had requested postponement of the Canada/U.S. Yukon River salmon negotiations in order to review the results of the 1987 fishery. The negotiations deal with the allocations to Canada and the U.S. of chinook and fall chum salmon on the transboundary Yukon River. At least 50 per cent of the production occurs on the Canadian side.

Most of this amount is taken by U.S. fishermen. The negotiations take place under the provisions of the Pacific Salmon Treaty which require the U.S. to account to Canada for its interception of salmon of Canadian origin.

International North Pacific Fisheries Convention

On May 19, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced changes to the International North Pacific Fisheries Convention Regulations to bring the regulations into line with the intent of the Act and ban imports of Canadian-origin salmon caught by non-members of the Convention (members are Canada, Japan and the U.S.). The changes bring the Canadian regulations up to par with those in the U.S. and Japan.

Foreign Fisheries Relations Policy

The new foreign fisheries relations policy announced in June 1986 became fully operational in 1987/88. With the expiration of the agreement between Canada and the European Community, non-surplus resources are no longer allocated to other countries except where treaty obligations apply. Surplus resources are allocated only to countries which cooperate with Canada on conservation issues and support Canadian conservation objectives internationally.

☐ Small Craft Harbours

A major harbour revitalization program was launched in 1987/88 which increased funds for the maintenance and improvement of small craft harbours from $48.5 million to $70 million. In addition to reducing a backlog of repairs, the program introduced a management approach based on local harbour authorities with directors appointed by surrounding communities or local fishermen. These harbour authorities will generate revenue for managing their harbours, develop priorities and undertake minor maintenance. Their presence at particular harbours will place those harbours in a priority position for funds under both the regular and special infrastructure programs.

☐ Corporate and Regulatory

Regulatory Review

Canada's fisheries are governed by 15 Acts and approximately 45 sets of regulations. Following the Department's review in 1986/87 of both the legislation and the Department's approach to regulation, a major revision/consolidation exercise was launched in 1987/88 to reduce and simplify the regulations for the benefit of those who must follow them and enforce them. The consolidation, which will result in the streamlining of 21 volumes of the regulations into four volumes of more manageable size, is scheduled for completion by January 1990. Consultation with fishermen will be an essential part of the process.

Corporate Values

In 1987/88, Department of Fisheries and Oceans employees worked together to develop a statement of corporate values. The values reflect the ideals of the organization and its people, and are directed both externally (how the Department serves its clients) and internally (the exchange of mutual respect between senior and other personnel, and among peers). Measures were initiated in 1987/88, and will continue in coming years, to incorporate these values into the Department's operations.

Staff Reductions

In the May 1985 and February 1986 federal Budgets, the Department was assigned a person-year reduction target of 579 person-years by 1990/91 as part of the federal government's overall effort to reduce the public service by 15,000 person-years. Following initial downsizing in 1986/87, the Department has continued on target primarily through attrition.

Vessel Safety

On April 29, 1987, the Minister of Fisheries and Oceans announced that the Department would review existing mandates to identify fishing practices and procedures that might be improved to reduce fishing accidents and make the industry as safe as possible. The Department worked with the Canadian Coast Guard to study fishing vessel safety and reviewed fishing plans to determine if a safer method of regulating would result in safer practices.

Fisheries Improvement Loans Act

On June 8, 1987, the Government of Canada introduced legislative amendments in the House of Commons to allow fishermen to secure guaranteed loans under the *Small Business Loans Act* (SBLA). Fishermen could previously borrow funds through a federally guaranteed loan program under the *Fisheries Improvement Loans Act* (FILA). However, FILA was scheduled to expire on June 30, 1987. Under the amended SBLA, fishermen may borrow funds for a wider variety of needs including the purchase of land as well as such items as the purchase or upgrading of vessels, gear and other equipment that existed under the former program. Under SBLA, a small business in Canada with gross revenues of less than $2 million in the year of application may obtain a Business Improvement Loan of up to $100,000 from a chartered bank or other authorized lender.

Enforcement Policy

Almost all aspects of the enhanced offshore fisheries enforcement policy announced in 1986/87 were implemented by the end of 1987/88. The policy, announced in June 1986, augments Canada's fisheries surveillance and enforcement capabilities to deter the increasing number of foreign fishing violations in Canadian waters. New elements implemented by the end of 1987/88 included: increased fines of up to $750,000 for foreign vessels fishing without a licence and $500,000 for other offences; armed offshore vessels and boarding parties; mandatory observer coverage with the cost charged back to the vessel operators; and, the acquisition of a helicoptor and several fixed-wing aircraft under contract. The Department continued work into the next fiscal year on developing an electronic fishing licence. A technical design study was launched which the Department will review as a basis for deciding whether or not to proceed with a prototype.

Benefits to Canadians

While the work of the Department of Fisheries and Oceans directly affects specific segments of Canadian society such as commercial fishermen and companies involved in oceans exploration, its programs touch almost every Canadian in one way or another. Whether maintaining safe harbours, ensuring wholesome fish and seafood products, contributing to the protection of national sovereignty, maintaining wilderness lakes and streams for sportfishermen or helping fisheries and oceans companies sell their products abroad, the Department's work benefits many Canadians.

☐ Fisheries Conservation

Fisheries conservation is one of the central tasks of the Department of Fisheries and Oceans. The goal is to ensure adequate incomes for commercial fishermen while, at the same time, ensuring that the resource survives for future generations.

From the scientists who study the stocks and their habitats, to the managers who allocate the available stocks to specific groups of fishermen, to the enforcement officers who ensure everyone follows the rules — much of the Department's collective energy supports the conservation program.

While the primary beneficiaries of this extensive effort are the fishermen, plant workers and other people employed directly or indirectly by the fishing industry, its implications reach far beyond these 120,000 individuals. For example, specific management measures such as the Resource Short Plan Program not only extend the work season for fishermen and plant workers, but also guarantee that Canada (as well as overseas markets) has stable supplies of fishery products at reasonable prices year-round.

More importantly though, the long-term viability of the fishing industry supports the well-being of 1,300 communities in Atlantic Canada, about half of which depend solely on the fishing industry for their existence, and nearly 100 such communities on the west coast. It also means employment opportunities for many Native peoples in areas where jobs are scarce. So, while commercial fishing contributes less than 0.5 per cent of the Gross Domestic Product, it is extremely important to the economies of coastal provinces, parts of Quebec and northern communities, and it ensures the continuation of the social heritage of these areas.

While an abundant fishery provides income and employment for commercial fishermen in the provinces, it also supports the livelihood and historic traditions of northern people. The further development of Canada's North creates a particular challenge for the Department of Fisheries and Oceans which seeks a healthy balance between economic development and conservation of the resource, and the sustained use of marine resources for Arctic people. To this end, the Department has been working with Native and other northern residents, non-government organizations, industry, educational institutions and federal, provincial and territorial governments to develop the Arctic Marine Conservation Strategy which outlines 10 principles and six strategies to provide this optimum balance. The strategy has been distributed to the public in the form of a discussion paper so that all Canadians can contribute their ideas and opinions to the future of this northern frontier.

Recreational fishermen also benefit from the Department's programs to conserve and protect the resource. Recreational fishing in Canada's oceans, lakes and rivers brings pleasure and relaxation to almost six million Canadians and one million visitors, each of whom fishes an average of 15 days a year. The businesses which provide goods and services to anglers create an estimated 40,000 jobs in fields such as lodges, outfitters, manufacturers, retailers of sportfishing goods, fishing guides and a host of other businesses, often in remote areas. It contributes $4.7 billion to the country's economy.

Because of the significant social and economic benefits of recreational or sportfishing, the Department of Fisheries and Oceans undertakes a variety of programs such as habitat research, predator control and stock enhancement to promote its development. Every five years, the Department conducts a survey entitled the *Survey of Sportfishing in Canada* in conjunction with provincial and territorial sportfishing agencies to determine the value and direction of sportfishing. The Department recently worked with the provinces, territories and private sector, to create the country's first national sportfishing policy which provides a cohesive country-wide management plan for Canada's recreational fisheries.

☐ Health and Safety

The health and safety of Canadians is one of the most important mandates of the Government of Canada. The Department of Fisheries and Oceans contributes to this priority in numerous ways.

A major contribution is the Inspection Program which ensures that fishery products, whether domestic or imported, are safe to eat. Domestic catches are inspected at every key step of the process, from the time they leave the water to the time they arrive in retail stores. Imported products are sampled by Canadian inspectors either before they leave the country of origin or at point of entry into Canada.

Working closely with the industry, the Department's mission is to guarantee that Canada's ocean and freshwater fishery products continue to enjoy their world-wide reputation for safety, wholesomeness and good value. The program covers every province and territory, with 130 field inspection centres, 23 laboratories and several hundred staff members who identify actual or potential problems at the earliest possible moment. They are experts in detecting the results of any defects that might occur in processing, handling, storage, packing and labelling all fish and seafood products. For example, when the mollusc crisis struck last year, the Department's Inspection Services removed all products from the shelves and departmental inspectors worked long hours to inspect harvesting areas to ensure they fully met health and safety standards and products could be safely sold to the public. More importantly though, the Department's inspectors work throughout the year to ensure that such incidents rarely happen in Canada.

Another important safety job of the Department of Fisheries and Oceans is the surveying and charting of all of the country's navigable waters to make them among the most accident-free in the world. Every year the Department's Canadian Hydrographic Service (CHS) surveys about 23,000 square kilometres of water and maintains, updates and produces a library of 1,200 charts. About half a million are sold every year.

The CHS, in conjunction with the Canadian Coast Guard, also issues *Notices to Mariners* (weekly updates on such features as buoys, lights, radio beacons and any newly discovered navigational dangers), *Sailing Directions* and *Small Craft Guides* (publications containing information which cannot be depicted readily on a chart) and *Tide and Current Tables* (predicted times and heights of tides).

The Department also ensures the safety of commercial fishermen and recreational boaters when they come into the more than 1,400 commercial fishing harbours and 800 recreational harbours for which it is responsible. Even in recent years of fiscal restraint, funds have been set aside for harbour safety under a revitalization program which in 1987/88 increased harbour funding from $48.5 million to $70 million for the safety and maintenance of harbours.

Another important safety job is search and rescue which the Department undertakes in conjunction with the departments of Defence and Transport. A number of departmental vessels such as the *Cygnus* and *Hudson* are outfitted to allow them to combine their regular patrol, research and survey tasks with search and rescue duties when required.

The work of the Department's physical oceanographers contributes significantly to the safety of ocean activities. The results of studies on currents, waves, tides, tsunamis, storm surges, sea ice and iceberg dynamics are used directly by marine engineers in the design and operation of offshore oil rigs, ship design and coastal ship traffic management, coastal engineering such as for breakwaters and harbours, shore protection and contingency planning. Physical sciences also contribute to the design and operation of marine forecasting services for weather and sea state, tsunami and storm surge warning, ice forecasting and water level predictions.

Canada's offshore industries, which often work under treacherous conditions, can operate more safely as a result of these departmental programs. Off Canada's coasts are not only some of the world's richest deposits of oil, natural gas and minerals, but also some of the world's most difficult ocean challenges. Deep swells, waves as high as seven-storey buildings, pack ice, vicious storms and icebergs are just some of the threats facing such companies. Departmental oceanographers study such natural phenomena to predict their force and movement and warn companies in the area as early as possible when precautions must be taken. Some of these services are of direct use to the general public as well.

☐ Scientific Excellence

Canada is one of a handful of nations with world-class expertise in fisheries and oceans science. This expertise is due largely to Department of Fisheries and Oceans researchers and scientists who work on myriad projects, large and small, from specific biological studies of particular species of fish to major global projects such as the investigation of acid rain and the greenhouse effect. The policies, regulations and legislation governing Canada's oceans and aquatic life are based on this scientific expertise. From the student studying marine life in grade school to the huge offshore resource exploration companies that require data on waves, currents, ice movements, wind and weather, the Department's science programs are of immense benefit to many Canadians.

The Department of Fisheries and Oceans develops and uses state-of-the-art equipment in its day-to-day tasks, from satellite-based technology to underwater "aircraft" that fly behind research vessels diving and climbing to different ocean depths. Frequently, the Department works with individual companies to create such advanced technologies which, in addition to improving the efficiency and accuracy of the Department's work, often become major sources of business for the companies. By contracting out the research and development of new technologies (more than $35 million a year), the Department stimulates private-sector expertise and income.

One of the most successful endeavours of this type is the DOLPHIN, a remotely operated semi-submersible survey vehicle. To date, the DOLPHIN fleet represents an investment of $3.6 million by the Government of Canada (shared among four departments including Fisheries and Oceans). Operation, maintenance and development costs average $240,000 a year, 60 per cent of which remains in the local economy. Sales, on the other hand, could gross up to $450 million.

Much of the Department's science activities are conducted in 12 major institutes across the country. In addition to supporting the Department's basic objectives, these centres generate major spinoff benefits in the communities in which they are located. For every person-year of employment at a Department of Fisheries and Oceans research centre, five person-years are created in the private sector. And, whereas most Canadian science and technology activity is concentrated in central Canada, the Department of Fisheries and Oceans' research centres are spread across the country and their expenditures benefit the coastal regions most in need of economic, technological and industrial development. Almost two-thirds of the jobs they generate are in the Atlantic provinces and British Columbia. Altogether, spinoff effects create an estimated 6,600 jobs in the provinces in which the centres are located, and another 5,200 jobs elsewhere across the country. The Department's science budget of $168.6 million in 1987/88 fostered approximately $218.2 million in personal income in the private sector.

Research complexes comprising non-profit organizations, universities, technical colleges and science-based manufacturing industries tend to spring up around the centres, further invigorating local economies. For example, a vigorous oceans-services industrial park surrounds the Institute of Ocean Sciences in Sidney, British Columbia, a result of the Institute's contracting-out and technology-transfer policies. From 1985 to 1987, the number of these companies doubled to 38. In 1987, their combined sales totalled $21 million, with 11 companies reporting sales of more than $1 million each. They use the centre's facilities. They exchange ideas, human resources and hardware.

There are also non-financial benefits involved in the centres' presence. Scores of professionals receive training each year at DFO research centres. University students work on summer projects. MA and PhD students complete theses and dissertations while gaining employment experience. Post-doctoral fellowships and staff exchanges with universities take place. Non-financial support such as advice and access to facilities and testing equipment also produces considerable benefits in other sectors.

☐ Protecting our Aquatic Resources

Protecting Canada's freshwater and oceans and keeping them clean and productive is an important element of the Department's mandate. A major step in this direction was the creation of the National Habitat Policy, the first time the nation's goals regarding aquatic environmental protection had been delineated. The policy calls for a No Net Loss working principle in which the current productive capacity of fish habitats is maintained on a project-by-project basis by balancing unavoidable losses in one area with commensurate gains in another.

A number of landmark decisions have been reached under the policy. The Nechako Agreement with Alcan and Province of British Columbia was reached in September 1987 ending an eight-year legal dispute and ensuring both the preservation of habitat and the continuation of Alcan's development. Other measures under the habitat policy include the creation of regional habitat managment organizations, establishment of the first habitat compensation bank and a five-year agreement with Wildlife Habitat Canada to conserve and restore fish habitats.

The Department's habitat efforts take it into the international arena as well. Canada's fisheries scientists were the first to assess the devastating effects of acid rain on freshwater ecosystems. Acid-laden precipitations have ravaged many of Canada's fisheries resources on a massive scale from the Ontario/Manitoba border to Newfoundland. Among the statistics: the disappearance of salmon from 13 Nova Scotia rivers and the elimination of fish from some 14,000 lakes. Canada is vigorously promoting international initiatives to get at the root of the problem — through controls of emissions at the source.

The departmental program on acid rain is designed to monitor and assess the effects on aquatic ecosystems of changes in emission levels and to resolve the biological effects of acidification stress in lakes and streams. The program emphasizes the refinement of risks relative to deposition scenarios, detailing the thresholds of damage within aquatic systems and prospects of system recovery by emission reduction or liming.

Other problems of water pollution are addressed by the Toxicology and Contaminants Science Program. The Program undertakes research and monitoring of chemical contaminants in aquatic ecosystems in order to protect fish and supporting ecosystems and ensure the wholesomeness of fish products. Scientific advice to regulatory agencies indirectly provides environmental protection benefits to the general public. The expertise developed by the program is also used to respond to chemical crisis in the environment and to detect and forestall issues before they become critical. This work is carried out at the Bedford Institute of Oceanography, the Freshwater Institute, the Bayfield Institute, and the Institute of Ocean Sciences.

Also on the international scale are the Department's studies concerning the relationships among oceans, atmosphere, weather and climate, and their impact on humanity. Perhaps the most serious phenomenon is the Greenhouse Effect, the warming of the earth's atmosphere caused by the buildup of CO2 and other gasses due to the burning of oil, coal and other fossil fuels. DFO scientists are in the forefront of the search for answers, working closely with colleagues in other federal departments, universities and provincial governments. The major international

umbrella for this effort is the World Climate Research Program in which Canada participates. The two goals are to determine exactly how climate can be predicted and to determine the impact of man-made environmental changes on climate.

The Department of Fisheries and Oceans also deals with habitat problems across Canada. For example, studies of Hamilton Harbour concentrate on the interrelationship between the chemical wastes and their contamination of different fish species. Departmental scientists are participating in a massive program to rehabilitate this harbour, which has deteriorated in water quality due to industrial and domestic pollution. Fisheries personnel at Burlington, Ontario, focus on the effects of Great Lakes pollution on fish, information which is used by the Canada/U.S. International Joint Commission to set water-quality standards for metals such as lead, mercury and arsenic, and to combat industrial pollutants such as PCBs, DDT and Mirex.

A major habitat initiative announced last year, in conjunction with Environment Canada and the Province of Quebec, is the joint program to restore the quality of the St. Lawrence River and protect the endangered population of St. Lawrence beluga whales which has declined from several thousand at the beginning of the century to about 500.

☐ Free Trade

The Department was consulted frequently during the negotiations of the Canada-U.S. Free Trade Agreement to ensure that fisheries and oceans interests were taken into account to the greatest extent possible in every element of the Agreement.

On the fisheries side, tariff elimination, coupled with effective management of the resource and close geographic proximity to the U.S., will give Canadian exporters an advantage over their competitors (the U.S. currently receives about 60 per cent of Canada's exported fish products).

As tariffs are eliminated, Canadian processors will expand their production of consumer-ready products which will increase profits and create jobs. Economic gains will result from new investment in production facilities made in response to new opportunities for value-added processing. These benefits come at a propitious time in that demand for fish products is growing faster than supply and industry growth depends increasingly on securing existing markets and increasing exports.

The market access and productivity benefits resulting from the Agreement are also timely for Canada's oceans industries. Already penetrating the U.S. market and maturing quickly to meet international competitiveness in advanced technologies, the companies will further benefit from the new investment that the Agreement is expected to attract.

In redefining the rules and procedures for trade with Canada's single largest trading partner, the Free Trade Agreement will strengthen the potential for growth and increase the economic benefits derived from a healthy and dynamic oceans industry. More specifically, the Agreement will generate significant benefits from access to a large, open market; new opportunities for Canadian companies to compete for U.S. government contracts; greater compatibility of Canadian products for U.S. consumption; underfinanced small firms will be strengthened with inflows of foreign capital; reduced business costs through more efficient border crossings; and higher demand in the Canadian oceans industry through U.S. investment in oil and gas activities.

The Department of Fisheries and Oceans will continue to work with the oceans industries to help them respond to the enhanced opportunities — marketing skills, technological and scientific excellence, increased R&D activities, and new products.

☐ Oceans Policy

Canada's oceans are its last frontier. Surrounded on three sides by huge oceanic territories, Canada has immense offshore opportunities and responsibilities.

The Minister of Fisheries and Oceans has a legislative mandate to coordinate the policies and programs of the Government of Canada respecting oceans and this year the Minister announced the Oceans Policy for Canada which sets out a framework for this coordination responsibility.

Developed in close conjunction with industry, universities, other federal departments and provincial/territorial governments, the Oceans Policy outlines actions for the long-term development of Canada's oceans economy and provides a framework for the coordination of the Government of Canada's 75 oceans-related programs.

The policy included a number of initiatives, many of which were implemented within six months of the policy's release. These include the creation of a National Marine Council to advise the Minister on marine issues and oceans policy, development of a detailed proposal for a program involving oceans research and development, ocean mapping and exploration and ocean information infrastructure development, the creation within the Department of an Oceans Technology Promotion Office, a multi-year Marine Science Plan to array the full range of marine science activities of the federal government, and a campaign to rid the oceans and waterways of plastic debris.

☐ Conclusion

While the fish harvesting and processing sectors and the oceans manufacturing and services sector are important departmental clients, the Canadian public as a whole is also a major beneficiary of departmental activities. Many of the Department's policies and programs reflect this fact. From ensuring wholesome fish and seafood products to maintaining safe harbours, and from developing state-of-the-art scientific equipment to protecting wilderness lakes and streams, the Department of Fisheries and Oceans conducts numerous programs for the benefit of Canadians.

Performance of the Fisheries and Oceans Sectors

Canada's oceans and waterways are of major economic, social and strategic importance. Because Canada has the world's longest coastline, about one in five Canadians lives next to one of Canada's three oceans. Almost eight per cent of Canada's landmass is covered by freshwater (an amount equal to 16 per cent of the world's total). The country's continental shelf covers approximately 3.7 million square kilometres, equivalent to almost 40 per cent of its land area. The majority of Canada's cities, therefore, are located next to major bodies of water.

Twenty-five per cent of Canada's Gross National Product is based on trade with foreign countries and more than half of this trade moves by water. The oceans play an important role in Canada's weather and climate, affecting the success of its agricultural, forest and tourism industries.

Ocean-related activities, including fishing, aquaculture, development of offshore resources, trade, recreational enterprises, and goods and services, provide full-time employment for more than 150,000 Canadians. These activities are worth $8 billion annually, or 1.2 per cent of the Gross Domestic Product.

☐ The Fishing Industry

Canada has one of the largest commercial fishing industries in the world. It operates in three broad regions of the country — along the Atlantic and Pacific coasts and inland, mainly near the Great Lakes and in central Canada. The three commercial fisheries differ considerably in size, industrial structure, species, technology and products.

Of the more than 150,000 Canadians employed in oceans-related work, the vast majority — more than 120,000 — are involved, directly and indirectly, in fishing and fish processing. These include approximately 87,000 licensed commercial fishermen — 79,000 of whom work in the coastal fisheries (an estimated 35,000 vessels) and 8,000 in the freshwater.

While commercial fishing is not a major contributor to the aggregate national economy (approximately 0.5 per cent of the Gross National Product), it is very important in the economies of the coastal provinces and northern communities. On the Atlantic coast, for example, one in four residents lives in some 1,300 fishing communities, half of which depend on the fishing industry for their existence. In the north, where up to 90 per cent of fishermen are native peoples, fishing provides not only a diet supplement but a source of cash income where other empoyment is limited or non-existant.

10 Years of Rebuilding The year 1987 marked the 10th anniversary of the extension of the 200-mile fishing zone from the previous 12 miles. In that decade, Canada's ability to manage its own stocks within the 200-mile zone and the application of increasingly sophisticated scientific advice from fisheries and oceans experts have led to a significant recovery of some stocks that had previously been severely over-exploited.

Among the management initiatives contributing to this recovery were the application of total allowable catches, increased surveillance and enforcement, fleet and gear sector quotas, regulations governing fishing effort, and limits on vessel size and numbers. While foreign overfishing remains a serious problem in areas adjacent to Canada's 200-mile limit, it has been greatly reduced. Foreign fishing is now confined primarily to species Canadian fishermen do not harvest and which Canada allocates to other nations, and to "straddling stocks" which overlap the 200-mile line.

The success of Canada's conservation efforts is reflected in the stabilization of the stocks and in catch rates for Canadian fishermen (which doubled within the first seven years of Canada's declaration of the 200-mile zone).

Landings (1987) The value of landings continued to improve in 1987 following solid performances the previous two years. While the volume of landings (1.5 million tonnes) remained about the same, the value reached a new high of $1.64 billion, compared with $1.35 billion in 1986. By volume, eighty-one per cent of the landings came from the Atlantic coast, 16 per cent from the Pacific and three per cent from the inland fisheries.

Canadian Commercial Landed Value by Area

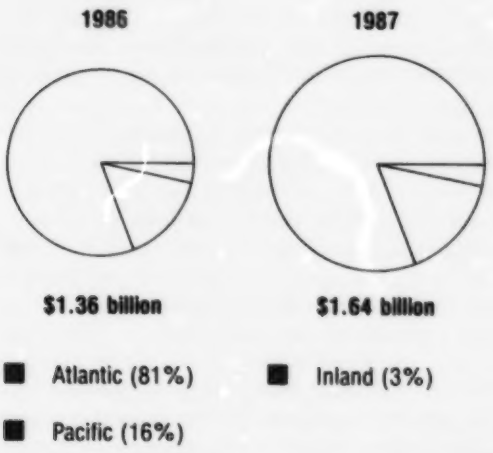

On the Atlantic coast, the value of groundfish landings increased by 27 per cent even though the volume declined (as it did for pelagic and other finfish as well). Shellfish, on the other hand, increased in both value and volume. On the Pacific coast, landings increased by 17 per cent, primarily due to herring. While salmon catches dropped substantially, groundfish and shellfish landings increased. The value of freshwater landings increased slighty to $78 million, while the volume also increased slightly to 45,700 tonnes from 45,200 tonnes.

Production (1987) Production figures continued their upward trend in 1987, totalling 839,800 tonnes (up three per cent from the previous year) valued at $3.3 billion (up 10 per cent). Atlantic-coast production increased in value by 15.6 per cent to $2.4 billion, primarily due to higher prices for fresh and frozen groundfish fillets and groundfish frozen blocks. The value of Pacific-coast production decreased slightly (three per cent) to $740 million. The marketed value of freshwater fish products was $160 million, up three per cent from 1986.

Value of Fisheries Products by Area

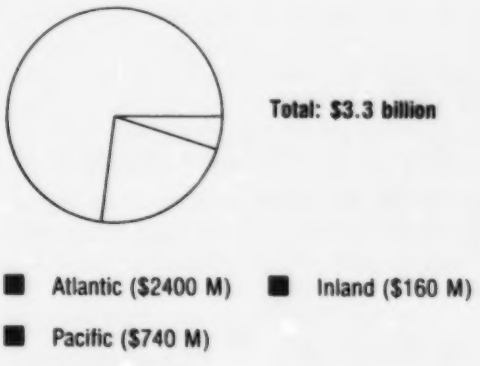

Exports (1987) The year 1987 concluded a decade for Canada as the world's largest exporter of fishery products in terms of value. Despite a one per cent decrease in the volume of exports, the value climbed to $2.77 billion from the previous year's $2.43 billion. Canada exports more than 80 per cent of the value of its fishery products. The United States is the largest foreign market (59 per cent), followed by Japan (17 per cent), European Economic Community (16 per cent) and other countries (eight per cent). Main export products are salmon and herring from the Pacific coast and cod, flatfish, crab, lobster and scallops from the Atlantic coast.

Market Distribution of Canadian Fisheries Production

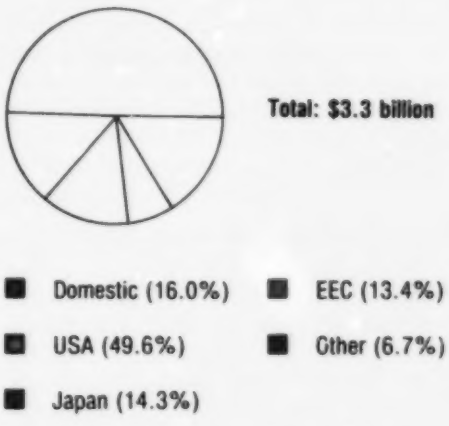

Imports (1987) Canadian fish imports reached 176,769 tonnes valued at $697 million, increases of 16 per cent and 13 per cent respectively. The main supplier was the United States, followed by the European Economic Community, Japan and Central and South America.

Recreational Fishing Canadians and tourists spend about $4.7 billion a year on recreational fishing. Almost seven million persons, including more than one million from other countries (primarily the United States), take part in this sport. Of these, 5 million are adults who average 15.2 days of fishing a year for a total of 76 million fishing days per annum. Ontario is the most popular angling province accounting for almost half the fishing effort of Canadians and almost two-thirds of the tourist angling.

Native Food Fisheries The catches by Native peoples for food and ceremonial purposes are an important part of the Canadian fishery. While no data are available on the total magnitude of this catch across Canada, this fishery is particularly important in British Columbia where there are 62,000 status Indians and 192 bands on 1,600 reserves. Excluding their participation in the commercial fisheries, the catch of British Columbia Natives for food and ceremonial purposes is about one million salmon or four to six per cent of the total landed catch. Current policy initiatives, on a national basis, seek to integrate these fisheries into overall fishing plans and involve Native people in decision-making with respect to conservation and management. Land claim negotiations underway in the North, British Columbia and eastern Canada, together with the constitutional process and the interpretation of Treaty entitlements, will move toward further clarifying the nature and extent of the hunting and fishing rights of Native peoples in Canada.

Aquaculture: Although Canadian aquacultural production is modest compared with other countries (e.g. 2.5 million tonnes in China), the industry is about to expand significantly. In 1987, production was valued at $48.3 million,

about three per cent of the landed value of the Canadian fishery. More than 50 per cent of this amount was attributable to salmon farming. Other species of interest include trout, oysters and mussels. Canadian aquaculture production is expected to reach $100 million by 1989/90 and be in the range of $500 million to $1 billion by the year 2000.

Value of Aquaculture Production

Total: $48.3 million

- Salmon (51.8%)
- Oysters (13.0%)
- Trout (30.0%)
- Mussels (5.2%)

The nature of aquaculture is highly diversified across Canada. In British Columbia, the industry produces mainly salmon (coho, chinook and, to a lesser extent, Atlantic and steelhead), oysters and trout. In 1987, the province produced approximately 1,000 tonnes of salmon; forecasts suggest this output could exceed 30,000 tonnes by the year 2000. In the prairie provinces, commercial output is based on trout and Arctic char while in Ontario and Quebec the major species is trout. In the maritime provinces, trout, salmon, mussels and oysters are the main species. New Brunswick produces more Atlantic salmon than any other province while Prince Edward Island produces more cultured mussels. Nova Scotia is becoming an increasingly important producer of all species but at present trout farming is the greatest contributor. Newfoundland produces primarily mussels although the aquaculture industry in this province is small compared to other provinces.

☐ Oceans Industries

Canada's oceans industries contribute significantly to Canada's economy in terms of investment potential, technological development and export opportunities. More than $8 billion a year and 140,000 jobs are directly attributable to Canada's three oceans.

Ocean Manufacturing and Services: About 520 companies form this sector, primarily in Ontario, British Columbia, Nova Scotia, Newfoundland, Quebec and Alberta. They provide approximately 6,000 direct jobs and have gross sales in excess of $270 million (1986). The majority are small, employing from five to 25 people and have sales as high as $10 million.

In British Columbia, about 120 such firms gross sales totalling $100 million and employ about 1,200 people (1986). In the Atlantic provinces, about 200 firms employ about 2,600 individuals and sell more than $90 million a year.

Governments, primarily the federal, are currently the most important customers, given the downturn in offshore oil and gas activities in recent years. In addition to direct purchases for specific programs, federal funding of private-sector research and development is a significant factor in the financial health of participating firms and is the source of many innovations which are both applied in Canada and sold abroad.

There is an evident entrepreneurial character in oceanic manufacturing and services and the growth of the sector is currently related primarily to international conditions. For example, the extension of national jurisdictions to 200 miles placed new emphasis on ocean resource management, thus encouraging ocean-sector growth internationally. Canadian products and skills are currently sold in more than 80 countries. The largest future market opportunities lie in the Exclusive Economic Zones of developing coastal states. Principal potential markets are the North Sea (U.K. and Norwegian sectors), southeast Asia, the Arabian Gulf, South America and the United States.

This dynamic group of companies, in spite of its relatively small size, provides critical support and an infrastructure to the entire oceans sector. Its rapid growth over the past 10 years is explained by a number of factors: commercial opportunities created by the establishment of national institutes in marine fisheries, environmental and resources sciences and engineering; government contracts and science and technology spending; and, in particular, offshore oil and gas exploration activities.

Offshore Oil and Gas: Canada's offshore areas contain substantial reserves of oil and gas. The east-coast offshore region alone holds 30 per cent of Canada's oil potential and 17 per cent of its gas potential. Offshore exploration faces unique challenges such as great distances from supply bases and exposure to open ocean weather, drifting pack ice, icebergs and the multiple-year ice of the Arctic Ocean. New technologies, improved environmental information and specialized scientific services are required to meet these challenges.

Offshore Mining: Historically, the private sector has not shown widespread interest in exploring and developing offshore mineral deposits. However, in the long term, there may be some potential for ocean mining in the seabed beyond the 200-mile zone. Over the past 15 years, multinational consortia, in which Canadian companies have interests, have been among the entities investing in exploration in the area. For the foreseeable future, however, economic and legal uncertainties will hinder more rapid development.

Marine Shipping: Canada has concentrated on the development of its St. Lawrence Seaway fleet because of its importance to the domestic economy and the need for efficient, economical transportation of the country's resource materials, leaving the deepsea business to operate under existing international competitive market conditions. More recently, however, lake vessels have been built with ocean-going capabilities. As the aging domestic fleet is gradually replaced, Canada will have the potential to increase its share of international shipping expenditures.

Shipbuilding and Repair: Canada is a marginal supplier in world shipbuilding. With international markets expected to decline until 1989 followed by modest increases, Canada is concentrating on its own domestic market. A number of important Canadian shipyards currently exist to meet this demand.

Rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans 1987-1988

Publié par :

Ministère des Pêches et des Océans
Direction générale des communications
Ottawa, Ontario
Canada, K1A 0E6

MPO/4208

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
N° cat. Fs 1-1988
ISBN 0-662-56808-7

Ministre des
Pêches et des Océans

CANADA

Minister of
Fisheries and Oceans

Son excellence la très honorable
Jeanne Sauvé, C.P., C.C., C.M.M., C.D.,
D.H.L., Ph.D (Sc.), LL.D.

Madame le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Son Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le Rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

Tom Siddon, C.P., député

Ottawa, Canada K1A 0E6

Pêches et Océans | Fisheries and Oceans

Sous-ministre | Deputy Minister

L'honorable Tom Siddon,
Ministre des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Peter Meyboom

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

Table des matières

9 Introduction

10 Objectifs, mandat et organisation du ministère des Pêches et des Océans

14 Points saillants

14 Sciences
17 Gestion des pêches et de l'habitat
20 Relations fédérales provinciales
22 Inspection
23 Affaires internationales
25 Ports pour petits bateaux
25 Politique et réglementation

27 Le MPO et l'intérêt national

27 Conservation des pêches
28 Santé et sécurité
29 Excellence scientifique
31 Protection des ressources aquatiques
32 Libre-échange
33 Politique sur les océans
34 Conclusion

34 Rendement des secteurs des pêches et des océans

34 L'industrie de la pêche
37 Industries océanologiques

Introduction

En 1987-1988, le ministère des Pêches et des Océans a instauré plusieurs politiques de haute importance et a mis en oeuvre d'autres programmes, annoncés l'année précédente, lui permettant de mieux servir sa clientèle ainsi que la population canadienne dans son ensemble.

La Politique du Canada sur les océans, annoncée en septembre 1987, offre un cadre assurant la gestion des vastes frontières océaniques du Canada et la maximisation de leurs avantages économiques et autres pour les Canadiens. À la fin de l'exercice financier, un certain nombre d'initiatives clés étaient déjà prises ou à des stades avancés de planification.

Une Politique nationale sur la pêche récréative a été annoncée en mars 1988, première étape vers l'établissement d'une stratégie cohérente de gestion nationale de la pêche récréative au Canada. La politique énonce clairement les principes directeurs, les objectifs et les secteurs de coopération entre le gouvernement et le secteur privé nécessaires pour mettre en valeur la pêche sportive du Canada, qui s'attribue une part de 4,7 milliards de dollars.

En 1987-1988, un certain nombre de mesures et de décisions clés ont été prises à la suite de la Politique sur la gestion de l'habitat annoncée l'année précédente, dont l'Entente Nechako avec Alcan et la province de la Colombie-Britannique; l'établissement de la première banque de compensation de l'habitat selon le principe de travail; aucune perte nette de la politique; une entente quinquennale avec Habitat faunique Canada visant à préserver et remettre en état les habitats du poisson; l'autorisation du rejet d'effluents dans les eaux du Yukon et l'établissement d'organisations régionales de gestion de l'habitat. En outre, on a annoncé d'autres mesures relatives à l'habitat, dont un programme conjoint avec Environnement Canada et Environnement Québec visant à assainir les eaux du fleuve Saint-Laurent.

Un certain nombre de nouvelles politiques et orientations relatives à la protection et à la gestion des pêches ont été annoncées en 1987-1988. Sur la côte est, on a mis en application les recommandations clés de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Quant au plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique, on a instauré de nouvelles mesures destinées à étendre le système d'allocation aux entreprises, accroître l'emploi des espèces sous-utilisées, et encourager le nettoyage du poisson en mer. Sur la côte ouest, on a annoncé le programme de protection du saumon quinnat et refinancé le Programme de mise en valeur des salmonidés. On a également rendu plus équitable la politique sur les permis de pêche au hareng plein.

Parmi d'autres réalisations notables en 1987-1988, mentionnons la mise à exécution de la décision prise l'année précédente d'armer cinq patrouilleurs hauturiers pour mieux contrôler la pêche étrangère illégale dans la zone de pêche canadienne de l'Atlantique, et l'acquisition d'un hélicoptère basé sur un patrouilleur hauturier afin de faciliter l'application des règlements sur les pêches au Canada.

Les relations internationales figurent également parmi les principales activités du Ministère au cours de l'exercice financier de 1987-1988. Les négociations entre le Canada et la France se sont poursuivies ainsi que celles relatives au Traité sur le saumon du Pacifique avec les États-Unis, et d'autres encore dans le cadre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Le Ministère a également participé aux négociations sur le libre-échange canado-américain. Bon nombre de ces pourparlers qui portent sur des questions fondamentales à long terme se poursuivront au cours du prochain exercice financier.

Ces nouvelles politiques et orientations, ainsi que de nombreuses autres stratégies adoptées au cours de cette année et des années précédentes, visent à améliorer la gestion des pêches et des océans dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce thème sera exposé dans un chapitre spécial, intitulé « L'intérêt national ».

Objectifs, mandat et organisation du ministère des Pêches et des Océans

☐ Objectif

L'objectif du ministère des Pêches et des Océans consiste à :

- mettre en oeuvre des politiques et des programmes visant à appuyer les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans ses eaux océaniques et intérieures, assurer la conservation, la mise en valeur et l'utilisation économique et soutenue des ressources halieutiques dans les eaux marines et douces dans l'intérêt des personnes dont le mode de subsistance dépend de ces ressources ou de celles qui en tirent profit et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement canadien concernant les océans.

☐ Mandat

D'autres ministères fédéraux participent à la gestion des activités fondées sur l'utilisation des ressources aquatiques du Canada, mais Pêches et Océans est le seul ministère dont les sphères d'attributions concernent essentiellement la gestion de ces ressources.

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre des Pêches et des Océans comprennent :

a) toutes les activités qui relèvent du Parlement du Canada et qui ne sont pas conférées par la loi à un autre ministère, conseil ou organisme du gouvernement fédéral, en matière de

i) pêches côtières et intérieures;
ii) ports de pêche et de plaisance;
iii) sciences hydrographiques et marines;
iv) coordination des politiques et des programmes du gouvernement fédéral concernant les océans;

b) d'autres questions dans le domaine des océans qui sont de la compétence du Parlement du Canada et que la loi confère au ministre des Pêches et des Océans.

Les compétences du gouvernement fédéral sur les pêches, les ports publics et la navigation sont définies dans la *Loi constitutionnelle*. L'orientation et le champ d'application des responsabilités fédérales sont déterminés en fonction des interprétations des tribunaux, des ententes avec les provinces et de l'évolution des politiques d'intérêt public. Le gouvernement fédéral a délégué à certaines provinces des responsabilités administratives dont l'importance varie.

Le ministère des Pêches et des Océans dessert trois groupes généraux de clients :

Le public canadien qui exige que ses ressources halieutiques et les habitats appropriés soient préservés pour nos besoins actuels et dans l'intérêt des générations futures. Il faut aussi garantir la qualité des produits de la pêche, la sécurité des ports, la fiabilité des cartes de navigation et la disponibilité d'une expertise scientifique pour résoudre des problèmes préoccupants en matière de ressources et d'environnement à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Les secteurs de la pêche et de la transformation qui regroupent 87 000 pêcheurs commerciaux détenteurs d'une licence, 37 000 ouvriers d'usines de transformation, 850 importateurs, plus de 4 500 aquiculteurs et plus de 6 millions de pêcheurs sportifs ainsi que la population autochtone croissante du Canada, exigent une part juste et équitable d'une ressource stable ou en expansion et la participation à l'établissement des règlements qui régissent leurs activités.

Le secteur de l'industrie océanique et des services comptant plus de 500 sociétés et 6 000 employés qui contribuent de façon importante à des secteurs stratégiques de l'économie comme l'exploitation pétrolière en mer, demande au gouvernement de jouer un rôle de chef de file dans la mise en valeur économique des océans du Canada.

L'organigramme du Ministère regroupe les activités à l'intérieur des quatre éléments de programmes (ou secteurs), de manière à les gérer comme des programmes nationaux tout en respectant les priorités gouvernementales. Ces secteurs sont les suivants : Sciences, Pêches de l'Atlantique, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, et Services d'inspection. Les trois premiers relèvent de sous-ministres adjoints, tandis que les Services d'inspection figurent parmi les responsabilités du sous-ministre adjoint principal.

Le sous-ministre adjoint principal, également responsable des Services intégrés de gestion et de réglementation ainsi que de la gestion des immobilisations, partage avec le sous-ministre adjoint délégué aux Politiques et à la planification des programmes, la responsabilité des Services intégrés des politiques et du soutien des programmes. Le sous-ministre adjoint délégué aux questions internationales assume la responsabilité des relations de pêches internationales et des questions liées aux échanges commerciaux.

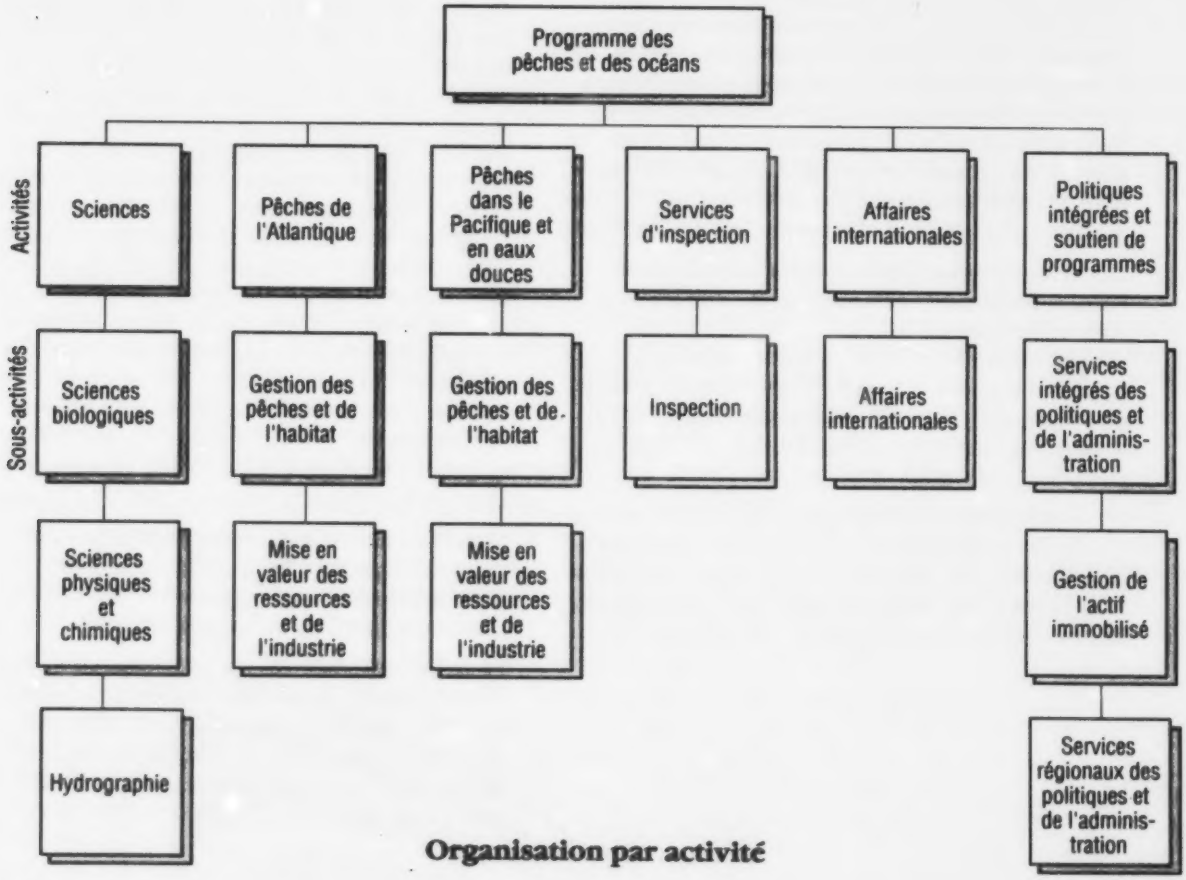

Organisation par activité

Le programme est réalisé dans les six régions suivantes de Pêches et Océans dont chacune est dirigée par un directeur-général régional. Les administrations régionales se trouvent aux endroits suivants : région de Terre-Neuve, St. John's (Terre-Neuve); région Scotia-Fundy, Halifax (Nouvelle-Écosse); région du Golfe, Moncton (Nouveau-Brunswick); région du Québec, Québec (Québec); région du Centre et de l'Arctique, Winnipeg (Manitoba); et région du Pacifique, Vancouver (Colombie-Britannique).

Le secteur des Sciences s'assure que le gouvernement du Canada, lorsqu'il élabore des politiques, des lois et des règlements liés aux océans et à la vie aquatique, dispose des données scientifiques les plus précises. Il fournit également à d'autres ministères, à l'industrie privée et au public des informations utiles pour planifier et mener à bien les activités en milieu aquatique. La gestion du secteur des Sciences est assurée par le biais de trois sous-activités : Sciences biologiques, Sciences physiques et chimiques, et Hydrographie.

Les Sciences biologiques comprennent des recherches à court et à long terme sur les poissons et les invertébrés, de même que sur les mammifères, les plantes et les écosystèmes marins. La gestion, le développement et la mise en valeur de toutes les pêches du Canada reposent sur les informations et les conseils fournis par les scientifiques du Ministère.

La sous-activité Sciences physiques et chimiques étudie les propriétés et les processus physiques des océans, ainsi que le cheminement, la destination et les effets des contaminants chimiques sur le poisson, et les écosystèmes aquatiques.

Le Service hydrographique du Canada effectue des levés bathymétriques et rassemble des données sur les marées et les courants, pour ensuite établir et publier des cartes nautiques, des tables des marées et des courants, des instructions nautiques et des publications connexes.

Ces trois sous-activités portent sur le développement de technologies, surtout dans les domaines de l'aquiculture et de la mise en valeur des ressources, des sciences océaniques, de l'hydrographie et de la préparation des cartes. Les réalisations qui ont fait leurs preuves sont communiquées à l'industrie océanologique canadienne.

Pêches de l'Atlantique et Pêches dans le Pacifique et en eaux douces. Les fonctions fédérales de gestion et de développement des pêches et de l'habitat sont assumées par deux secteurs : les **Pêches de l'Atlantique** et les **Pêches dans le Pacifique et en eaux douces.** Le premier est responsable de la gestion des ressources aquatiques dans les eaux environnant les Maritimes et le Québec ainsi que dans les réseaux d'eau douce des Maritimes. Le second est responsable des océans Pacifique et Arctique ainsi que des réseaux d'eau douce de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. La gestion de chaque secteur est assurée par le biais de deux sous-activités : Gestion des pêches et de l'habitat et Développement des ressources et de l'industrie.

Le travail de la Gestion des pêches et de l'habitat comporte quatre volets : réglementation et gestion, application des règlements, gestion de l'habitat et activités opérationnelles.

Le Développement des ressources et de l'industrie est chargé du rétablissement des stocks affaiblis et du développement de nouvelles pêches, en plus d'apporter son concours à des activités de pêche et à d'autres activités connexes dans le secteur privé. En outre, il élabore, planifie et analyse

de nouvelles pêches — y compris l'aquiculture —, appuie les pêches expérimentales afin de diversifier et d'accroître les avantages que l'on tire des ressources halieutiques, et administre des programmes spéciaux comme ceux qui touchent le développement économique dans certaines régions du pays.

Services d'inspection. Les Services d'inspection veillent au respect des normes de classement, de qualité et de salubrité du poisson et des produits de la pêche, d'origine canadienne et étrangère. Ils inspectent les bateaux, les débarquements, les installations de déchargement, de manutention et de transport, les établissements de transformation et les produits finis.

Affaires internationales. Cette activité porte sur les relations internationales visant la protection des pêches et des intérêts commerciaux du Canada. Elle comprend les négociations et l'administration de traités et d'accords internationaux touchant les pêches, de même que la formulation et la communication de la position canadienne en matière d'échanges commerciaux, de règlement de différends frontaliers et d'accès aux marchés. Une grande partie de ce travail est effectuée en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères. Le MPO participe en outre aux travaux de huit commissions multilatérales de recherche scientifique et de conservation en matière de pêches.

Services intégrés des politiques et soutien des programmes. Cette activité comprend la gestion des immobilisations du Ministère et les services intégrés et régionaux des politiques et d'administration.

L'actif immobilisé du Ministère est évalué à environ 3,7 milliards de dollars. Il inclut plus de 1 400 ports de pêche commerciale et 800 ports de plaisance, une flotte de 24 grands navires, de 44 bâtiments et de 297 petits bateaux, de même que quelque 1 500 embarcations, 12 grands centres de recherche scientifique, plus de 700 bureaux, et une vaste gamme d'équipement, de véhicules et d'appareils. Le réseau des ports pour petits bateaux dessert quelque 87 000 pêcheurs commerciaux et 35 000 bateaux de pêche, et fournit environ 5 p. cent de tous les postes d'amarrage pour embarcations et bateaux de plaisance disponibles au Canada.

La sous-activité des Services intégrés des politiques et de l'administration comprend les cabinets du ministre, du sous-ministre, du sous-ministre adjoint principal, et du sous-ministre adjoint délégué aux Politiques et à la planification des programmes. Elle fait en sorte que le Ministère soit géré par le biais d'un processus bien ordonné et cohérent. Elle dispose de l'information nécessaire pour lui permettre de planifier, de contrôler et de prendre des décisions. Elle assure les services administratifs et financiers et veille à l'établissement et à l'application des règlements.

Et enfin, elle instaure des politiques et des plans stratégiques, et établit des analyses économiques et commerciales, des statistiques et des communications visant à appuyer les activités de tous les secteurs du Ministère.

La sous-activité régionale des politiques et de l'administration comprend les bureaux des six directeurs généraux des régions et ceux des gestionnaires régionaux. Elle est responsable des analyses économiques et commerciales, de la gestion des ports pour petits bateaux, des communications et des services d'administration et de soutien au niveau régional.

Points saillants

☐ Sciences

Groupe de travail sur les pêches côtières de Terre-Neuve

Le 30 novembre 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé les conclusions du Groupe de travail sur les pêches côtières de Terre-Neuve. Créé en août dernier, le Groupe de travail était chargé de déterminer les causes du fléchissement des prises côtières de morue à Terre-Neuve et de recommander une stratégie de gestion corrective. Le Groupe de travail a confirmé les conclusions des chercheurs du Ministère selon lesquelles le déclin était attribuable à une combinaison de facteurs dont la basse température de l'eau, le redéploiement de l'effort de pêche ainsi qu'une répartition inégale de la pêche hauturière. Le Groupe a également émis l'hypothèse selon laquelle les pêcheurs eux-mêmes auraient surexploité certaines composantes côtières des stocks. À la lumière des recommandations du Groupe de travail, on a mis de l'avant une stratégie de conservation protectrice afin d'accélérer le rétablissement du stock septentrional de morue et de le protéger, dans une certaine mesure, contre les multiples facteurs qui ont contribué au déclin de la pêche côtière. Le Groupe de travail était sous la direction de D.L. Alverson (Ph.D.), ancien directeur du Northwest and Alaska Fisheries Center aux États-Unis.

Programme de recherche sur le phoque gris et sur le ver du phoque

En décembre 1987, le Ministre des Pêches et des Océans a annoncé la mise en application d'une nouvelle politique sur les phoques comportant la décision de créer un programme de recherche sur le phoque gris et sur le ver de phoque. Amorcé en 1988 avec la collaboration de chercheurs du secteur privé et de l'université, ce programme vise à mettre au point des modèles de prévision qui constitueront une excellente base scientifique pour l'établissement de cibles et permettront d'atteindre, d'une part, les objectifs de lutte contre le ver parasite du phoque et, d'autre part, les objectifs de réduction de la population de phoques gris. En outre, le programme fournira la base d'une évaluation scientifique des stratégies de gestion de rechange.

Politique sur les océans

La nouvelle politique sur les océans, annoncée par le Ministre le 29 septembre 1987, donne un aperçu des mesures prises pour la mise en valeur économique à long terme des océans du Canada et fournit un cadre pour la coordination des 75 programmes canadiens relatifs aux océans. À l'issue de nombreuses consultations avec le secteur privé, les universités, d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, cette politique vise quatre objectifs :

- la création d'industries océaniques prospères et dynamiques, génératrices d'emplois et offrant des avantages économiques;
- l'acquisition d'un savoir-faire de calibre international en sciences, en techniques et en génie océaniques;
- la gestion judicieuse des ressources et du milieu océaniques, afin que la génération actuelle et celles à venir puissent en tirer le maximum d'avantages; et
- l'affirmation et la protection des droits souverains du Canada.

À la fin de l'exercice financier, trois éléments majeurs du plan d'action étaient atteints, soit l'établissement d'un Conseil national des affaires maritimes, la mise sur pied d'une stratégie de conservation du milieu marin arctique et l'élaboration de propositions détaillées pour la création d'un programme de cartographie des océans et de mise au point d'une technologie appropriée. Parmi les autres initiatives qui sont en bonne voie de réalisation, mentionnons la mise sur pied d'un Office de promotion de la technologie des océans, l'établissement d'un plan pluriannuel sur les sciences de la mer, l'étude d'une loi sur les océans et la création d'un organisme scientifique interactif axé sur le Pacifique.

Conseil national des affaires maritimes

Le 17 mars 1988, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé la nomination au Conseil national des affaires maritimes de 23 spécialistes des questions océaniques provenant du secteur privé. La réunion inaugurale a eu lieu le 25 mai 1988. Cet organisme conseille le ministre sur les politiques et les questions maritimes, l'informe sur les points de vue du secteur privé en ce qui concerne l'économie des océans, et offre au secteur maritime une tribune libre où diverses parties intéressées peuvent débattre l'utilisation, la mise en valeur, la gestion et la protection des océans du Canada. Le Conseil se réunit à peu près cinq fois par année.

Stratégie de conservation du milieu marin arctique

Le 15 janvier 1988, un document de travail exposant une Stratégie de conservation du milieu marin arctique a été publié suite à de nombreuses consultations auxquelles ont participé des groupes d'autochtones, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, des universités et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La stratégie de conservation du milieu marin arctique énonce brièvement dix principes et six stratégies destinés à servir de base à des plans d'action futurs relatifs à la mise en valeur de l'Arctique, et fournit un point de départ pour des consultations ultérieures. L'objectif de la stratégie est d'atteindre un équilibre entre la conservation et la mise en valeur du Nord, tout en permettant l'utilisation soutenue des ressources océaniques, surtout par les populations de l'Arctique. Des consultations publiques sont prévues en 1988, et les recommandations appropriées seront soumises au Cabinet.

Assainissement du fleuve Saint-Laurent

Dans le cadre d'un programme conjoint avec Environnement Canada et la province de Québec, le Ministère a entrepris des travaux de recherche complémentaires et d'autres activités nécessaires pour rétablir, préserver et améliorer la qualité de l'habitat du Saint-Laurent et de ses ressources aquatiques. On a accordé la priorité aux bélugas du fleuve (dont les effectifs sont passés de plusieurs milliers au début du siècle à environ 500 individus à l'heure actuelle). Des ressources supplémentaires de trois années-personnes et un total de six millions de dollars répartis sur cinq ans ont été alloués pour ces activités. Le 10 février 1988, le ministre des Pêches et des Océans a publié sur la question un communiqué intitulé Plan d'action sur les bélugas, qui présente les facteurs ayant contribué au déclin de la population de bélugas.

Institut Maurice-Lamontagne

En 1987-1988, l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), le dernier-né des 12 instituts de recherche du Ministère, a fêté son premier anniversaire. Situé à Mont-Joli au Québec, il est le premier centre dont la langue de travail est le français. En outre, il réunit sous un même toit les trois activités scientifiques du programme, à savoir les sciences biologiques, les sciences physiques et chimiques ainsi que l'hydrographie. D'une superficie totale de 20 400 mètres carrés, le complexe comprend quatre bâtiments qui abritent 70 laboratoires, environ 150 bureaux et 12 ateliers spécialisés. L'Institut est doté d'un système perfectionné d'approvisionnement en eau salée qui s'écoule par gravité dans les réservoirs expérimentaux et les laboratoires. Lorsque l'Institut sera totalement opérationnel en 1992, il emploiera 250 personnes dans les secteurs scientifique, technique et administratif.

Retombées scientifiques dans le secteur privé

On a effectué au cours des années 1987 et 1988 des études sur les retombées économiques et technologiques des activités scientifiques du Ministère dans le secteur privé. Ces travaux révèlent que, pour chaque année-personne dans le secteur des sciences du Ministère, cinq emplois sont créés dans le secteur privé, la plupart dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Le Ministère adjuge chaque année environ 1 000 contrats pour des travaux scientifiques, d'une valeur dépassant 35 millions de dollars, dont 80 p. cent vont à des sociétés du secteur privé. On prévoit la publication des résultats de ces études en 1988-1989.

Hydrographie

La carte reproduite ci-dessous montre les zones où le Service hydrographique du Canada (SHC) a effectué des levés en 1987-1988. Au cours de cet exercice financier, 20 650 kilomètres carrés des eaux navigables du pays, soit la superficie approximative du lac Ontario, ont fait l'objet de levés. Le SHC prépare des cartes et d'autres publications relatives à la navigation qui visent à assurer une parfaite sécurité aux navigateurs et aux plaisanciers dans les eaux du Canada.

Nouveau système de traitement des données hydrographiques

Un système de traitement des données très perfectionné a été installé à bord de deux navires de la flotte de la région de Scotia-Fundy en vue de la campagne d'exploration de 1988. Il comprend un microordinateur et un nouveau logiciel désigné HIPP (logiciel de traitement intégré des données hydrographiques) pour la production de cartes assistée par ordinateur, de sorte que les hydrographes sur le terrain peuvent maintenant établir des documents entièrement numériques.

☐ Gestion des pêches et de l'habitat

Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique

On a annoncé un certain nombre de nouvelles orientations et initiatives concernant la gestion des pêches de l'Atlantique dans le cadre du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique.

- Le total de prises admissibles pour le stock de morue du nord a été fixé à 266 000 tonnes conformément aux recommandations du Groupe d'étude de la pêche côtière de Terre-Neuve et du Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSCPCA), ce qui représente une augmentation de 10 000 tonnes comparativement au total précédent. En outre, 9 500 tonnes de morue du nord auparavant allouées à la Communauté européenne ont été ajoutées au contingent canadien. L'augmentation totale de 19 500 tonnes a été allouée aux secteurs hauturier et semi-hauturier, au Programme des usines à court de ressources ainsi qu'au Programme des palangriers scandinaves de Terre-Neuve.

- Le total de prises admissibles pour le sébaste dans le golfe du Saint-Laurent a été augmenté de 6 000 tonnes, passant de 50 000 à 56 000 tonnes. L'augmentation a été allouée à un programme spécial pour les usines de la région du Golfe à court de ressources à transformer au cours de l'automne.

- Un système d'allocations aux entreprises, déjà introduit dans le secteur hauturier, a été appliqué à la flotte semi-pélagique à titre d'essai. En outre, un examen systématique du programme d'allocations aux entreprises hauturières et des ententes de partage entre les pêches côtières et hauturières devait être terminé en 1988.

- Afin d'encourager la mise en valeur des espèces sous-utilisées de la plate-forme néo-écossaise, on a fixé un contingent expérimental de 36 000 tonnes de merlu argenté.

- On a entrepris une étude pour examiner les nouvelles lignes directrices relatives au remplacement des navires dans l'Atlantique. Les lignes directrices tiennent compte de la variabilité des ressources et empêchent le lancement d'un nombre excessif de navires plus gros et plus coûteux dans des pêches qui souffrent déjà d'un excédent de vaisseaux.

Programme de conservation du saumon quinnat

Le 7 mars 1988, le Ministre a annoncé des initiatives de conservation et de mise en valeur visant à rétablir, dans la partie inférieure du détroit de Georgie, les stocks de saumon quinnat qui ont décliné dans une proportion de 75 à 100 au cours de la dernière décennie. Cette initiative comporte non seulement un programme intégré de mise en valeur et de mesures visant à limiter les récoltes afin de favoriser l'échappement et de rétablir les stocks, mais aussi un programme de marquage pour tous les saumons quinnats capturés au cours de pêches commerciales, récréatives ou autochtones sur la côte ouest.

Programme de mise en valeur des salmonidés

En juin 1987, le Ministre a annoncé la mise sur pied d'un programme quinquennal de financement de 208 millions de dollars pour la mise en valeur des salmonidés en Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada s'engageait ainsi, d'une part, à fournir plus de 40 millions de dollars par année jusqu'en 1991 et, d'autre part, à garantir un financement à plus long terme de 42,5 millions de dollars dans les années 1990. L'une des initiatives visant à mettre en valeur les stocks de salmonidés de la côte du Pacifique prévoit, la création de la Fondation du saumon du Pacifique, organisme de charité privé, à but non lucratif, qui favorisera une participation accrue du public, des groupes d'utilisateurs et des entreprises pour compléter les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux.

Politique de gestion de l'habitat du poisson

Un certain nombre d'initiatives ont été prises en 1987-1988 conformément à la Politique de gestion de l'habitat du poisson. Cette politique se fonde sur le principe théorique de l'absence de perte nette en vertu duquel on maintient la productivité actuelle de l'habitat du poisson en compensant les pertes inévitables d'habitats par des gains proportionnés ponctuels.

- On a mis sur pied trois comités clés de coordination chargés d'orienter la mise en application et l'amélioration de la politique de gestion de l'habitat : le Comité de coordination de la politique sur l'habitat (CCPH) à l'administration centrale, le Comité national d'application de la politique sur l'habitat (CNAPH), et le Comité de coordination pour la gestion de l'habitat de l'Atlantique (CCGHA).
- On a signé des ententes de travail à l'échelle régionale avec Environnement Canada concernant l'application de l'Article 33 de la *Loi sur les pêcheries* pour la région du Pacifique et les provinces de l'Atlantique.
- On a établi une autorisation du rejet d'effluents dans les eaux du Yukon ainsi qu'une directive de politique pertinente afin de protéger l'habitat du poisson tout en fournissant aux exploitants de gisements alluviaux un protocole officiel pour les opérations courantes.
- Le Ministère a accepté en principe d'entamer des pourparlers menant à une entente officielle avec Habitat faunique Canada pour l'organisation d'activités conjointes destinées à améliorer l'habitat. En outre, les régions du Golfe et du Pacifique ont produit des manuels sur l'amélioration de l'habitat, et un centre d'amélioration de l'habitat, à but non lucratif, a été établi au Nouveau-Brunswick conformément à l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement économique et régional.

Entente sur la rivière Nechako

Le 7 septembre 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé un règlement tripartite à l'amiable qui met fin au cas en litige depuis huit ans, relatif à l'utilisation par Alcan des eaux de la rivière Nechako dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. Les éléments clés de cette entente sont les suivants : les stocks de poisson du réseau de la Nechako seront protégés pendant qu'Alcan poursuit son aménagement hydro-électrique; le réseau tributaire Murray-Chesletta sera assaini; il n'y aura aucune dérivation des eaux dans les réseaux fluviaux de Nanika-Morice et aucun barrage n'y sera construit. Cet accord démontre l'intention du gouvernement du Canada de choisir, dans la mesure du possible, la concertation dans la prise de décisions concernant le développement économique et l'environnement.

Rapport de l'industrie de la chasse au phoque

À l'issue de nombreuses consultations avec l'industrie, le Ministre a annoncé, le 30 décembre 1987, la mise en application des principales recommandations de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Les décisions portent sur la cessation de la chasse au phoque pratiquée par des gros navires, et de la chasse commerciale au dos-bleu et au blanchon et, enfin, l'élimination progressive de la méthode de capture au filet, exception faite des chasses autochtones au nord du 53 degré de latitude de N. En outre, on a mis en oeuvre un programme visant à mieux connaître l'interaction entre les phoques gris et les pêches et à explorer des solutions de rechange pour limiter la population de phoques gris et réduire l'infestation du poisson de fond par les parasites.

Enfin, le gouvernement continuera de prêter son concours à l'association Inuit Tapisirat du Canada et à l'Association des chasseurs de phoques du Canada pour s'assurer que les chasseurs ont recours à de bonnes pratiques de capture et pour

utiliser les cinq millions de dollars déjà alloués afin d'offrir de nouvelles opportunités aux communautés de chasseurs touchées par le déclin de la majeure partie de l'industrie.

Pêche à la crevette nordique

Le 9 mai 1987, le Ministre a annoncé un certain nombre d'initiatives pour 1987 dans le cadre du Plan de gestion de la crevette nordique. On a canadianisé cette pêche et délivré quatre nouveaux permis pour un total de seize (dont huit sont détenus par des groupes autochtones ou du Nord), d'où la création de nouveaux emplois en mer et sur la côte dans les communautés autochtones et du Nord.

On a instauré un programme expérimental d'allocations aux entreprises selon lequel des contingents individuels sont attribués aux détenteurs de permis qui bénéficient ainsi d'une plus grande flexibilité pour planifier leurs activités de récolte. Combiné aux nouvelles dates d'ouverture, ce programme a contribué à faire de 1987 l'année la plus profitable pour cette pêcherie. Le contingent total de 16 000 tonnes a été récolté, ce qui représente une augmentation de presque cent p. 100 comparativement aux 8 400 tonnes prises en 1986.

Politique de délivrance de permis de pêche au hareng plein du Pacifique

Le 25 novembre 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé d'importantes modifications à la Politique de délivrance de permis de pêche au hareng plein de Colombie-Britannique. Il est désormais interdit aux exploitants de bateaux de pêche d'exiger des membres de l'équipage des droits de pêche au hareng. Les détenteurs de permis n'ont plus le droit de louer leurs privilèges de pêche à des pêcheurs de bonne foi qui font tout le travail, et de partager avec eux les profits. Enfin, on a imposé un moratoire sur les vaisseaux détenteurs de permis multiples afin de répartir les droits de pêche de façon à étaler l'effort de pêche et créer plus de possibilités. Une autre initiative découlant de la politique sur la pêche au hareng plein prévoyait la création d'un Office de délivrance des permis de pêche aux autochtones chargé de formuler des recommandations au Ministre sur les questions relatives à la délivrance de permis aux autochtones.

Moratoire sur la pêche hauturière aux filets dérivants

Le 3 novembre 1987, le Ministre a annoncé un moratoire sur la pêche expérimentale canadienne du calmar hauturier à l'aide de filets dérivants sur la côte du Pacifique au Canada, et a fait appel à la collaboration internationale pour établir des mesures visant à limiter l'utilisation de filets dérivants en haute mer. Le Ministre a expressément recommandé à la Commission internationale des pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord à se joindre au Canada dans une initiative internationale pour examiner les graves problèmes liés à la pêche hauturière aux filets dérivants non réglementée.

Conseil régional du Pacifique (CRP)

Les nominations des membres du Conseil régional du Pacifique (CRP), créé récemment afin d'améliorer le processus de consultation, ont été annoncées en avril 1987 par le Ministre. Il s'agit d'un organisme consultatif composé de personnes d'expérience représentant tous les secteurs de la pêche de cette région. Les membres du Conseil, après avoir consulté tous les groupes d'utilisateurs, fournissent un rapport sur leurs opinions. Lorsqu'il y a unanimité, ils font état des différentes possibilités qui s'offrent aux intéressés ou recommandent des mesures précises. Le Conseil étudie notamment l'établissement d'une politique de délivrance de permis et d'une politique relative aux poissons excédentaires, ainsi que l'exportation de poissons non transformés, la gestion conjointe et l'expansion du processus de consultation lui-même. Le CRP conseille le Ministre et les principaux gestionnaires du Ministère sur des questions d'élaboration de politiques à court et à long terme pour obtenir un rendement économique et social optimal de la pêche dans le Pacifique.

Questions relatives aux autochtones

On a amorcé un processus interministériel visant à déterminer les limites des eaux d'importantes réserves indiennes et à clarifier la mise en application de la *Loi sur les pêcheries* en ce qui a trait aux règlements de pêche des bandes, adoptés en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le Comité interministériel de la politique de pêche des autochtones a été créé pour faciliter la coordination interministérielle et assurer l'accord de Pêches et Océans et du ministère des Affaires indiennes et du Nord au sujet des questions majeures.

Politique de délivrance de permis sur la côte est

Les consultations sur la normalisation, la simplification et la mise à jour des politiques relatives à la délivrance de permis de pêche sur la côte est, qui avaient été amorcées en 1986, se sont poursuivies en 1987. On a créé un groupe de travail fédéral provincial chargé d'examiner les nombreuses questions en litige qui avaient été débattues lors des consultations de 1986. Un groupe consultatif sur les questions techniques, constitué d'architectes navals, a été formé pour examiner les propositions relatives aux nouveaux règlements de remplacement des navires.

☐ Relations fédérales provinciales

Ententes sur les pêches

Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Ressources renouvelables du Yukon ont signé une déclaration d'intention visant à conclure une entente sur les pêches pour renforcer la coopération entre les deux gouvernements en matière de pêches en eaux douces, pour reconfirmer la délégation, du gouvernement fédéral au gouvernement territorial, des pouvoirs administratifs en matière de pêches en eaux douces, et établir un cadre permettant de traiter de questions comme la gestion de l'habitat du poisson, les pêches récréatives et l'inspection. (Une entente semblable a été signée avec l'Alberta en 1986-1987, et une autre avec l'Ontario au début de 1988-1989.)

Aquiculture

En 1987-1988, on a pris un certain nombre de mesures pour favoriser l'expansion de l'industrie aquicole. Des ententes bilatérales ont été signées entre le gouvernement fédéral et l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest. (Il existe des ententes semblables avec la Nouvelle-Écosse et le Québec et les négociations entamées avec la Colombie-Britannique, qui étaient déjà en bonne voie à la fin de l'exercice de 1987-1988, devraient mener à la signature d'une nouvelle entente au cours de la prochaine année financière.) Les ententes précisent les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux dans des secteurs comme la recherche appliquée et le développement, la formation, la santé du poisson, les statistiques de délivrance de permis et la coordination avec d'autres provinces. Elles favorisent aussi de façon générale l'expansion de l'industrie. Enfin, le Plan de l'Est, signé avec le Québec, fournit trois millions de dollars pour la mise en valeur de l'aquiculture.

Ententes de développement économique et régional (EDER)

Une entente auxiliaire EDER sur la mise en valeur des pêches, entente portant sur de 35 millions de dollars, a été conclue entre le Canada et la Province de Québec en 1987. Les fonds sont destinés à l'aménagement d'installations portuaires mobiles, de dépôts de sel, d'installations pour la distribution de glace et d'eau, de centres de services et d'autres services essentiels.

Entente auxiliaire sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve

Le Canada et Terre-Neuve ont signé une entente quinquennale de 60 millions de dollars visant à mettre en valeur la pêche côtière dans cette province. Aux termes de cette entente auxiliaire de développement économique et régional, le gouvernement fédéral fournira 42 millions de dollars et le gouvernement provincial, 18 millions.

L'entente permettra de développer les secteurs de la récolte, de la transformation, de la commercialisation et de l'aquiculture dans l'industrie de pêche côtière de Terre-Neuve, et augmentera d'environ 50 millions de dollars par an la valeur de la pêche côtière. Elle générera également un investissement de 20 à 25 millions de dollars dans le secteur privé.

Protocole d'entente avec Terre-Neuve

Divers ministères fédéraux ont signé un protocole d'entente (PE) avec la Province de Terre-Neuve concernant la protection des pêches et la prestation de services océaniques dans la zone hauturière de Terre-Neuve. À la suite de l'adoption par le Parlement de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve, un protocole d'entente a été signé pour assurer une réelle coopération entre les divers organismes fédéraux et provinciaux et réduire le dédoublement des efforts dans la mesure du possible. Conformément au Protocole, le ministère des Pêches et des Océans agit comme principal conseiller de la Commission Canada-Terre-Neuve sur le pétrole offshore relativement aux pêches, à la protection de l'habitat du poisson et aux questions océaniques.

Groupe de travail sur la surpêche étrangère

À l'issue des discussions qui ont eu lieu lors de la Conférence des Premiers ministres de 1986, les ministres des Pêches du gouvernement fédéral et des provinces de l'Atlantique ont créé un groupe de travail sur la surpêche étrangère. Son mandat consiste à étudier ce problème qui, principalement sur la côte est, menace d'épuiser les stocks et à formuler les recommandations appropriées. Le rapport fédéral-provincial conjoint, présenté à la Conférence des Premiers Ministres de 1987, donnait un aperçu de l'envergure du problème de surpêche étrangère et recommandait des démarches et des solutions appropriées, entre autres le renforcement de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) et la mise en application de mesures bilatérales particulières.

Pêche récréative

Le 14 mars 1988, la première politique nationale relative à la pêche récréative au Canada était instaurée, après avoir été entérinée d'un commun accord par les ministres des Pêches du gouvernement fédéral et des provinces. Étape capitale dans l'établissement d'une future orientation de la gestion de la pêche récréative, l'énoncé représente de nombreux mois de travail de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et témoigne de la contribution de plus de 50 associations de pêcheurs à la ligne et de groupes du secteur privé. L'énoncé de politique donne un aperçu des principes directeurs, des objectifs et des domaines où le gouvernement et le secteur privé doivent travailler ensemble afin de promouvoir le développement de la pêche récréative. Les objectifs soulignent la nécessité de conserver, de rétablir et de mettre en valeur la pêche récréative au Canada et l'habitat dont elle dépend; de maintenir une qualité élevée ainsi qu'une certaine diversité au niveau des possibilités qu'offre la pêche récréative; de favoriser l'établissement d'une industrie viable; et de promouvoir le tourisme dans les régions qui ne seraient pas perturbées par une intensification des activités de pêche à la ligne.

Les résultats finals de l'Enquête sur la pêche récréative au Canada de 1985 ont été présentés à l'occasion de l'annonce de la politique nationale relative à la pêche récréative. Le rapport fournit des bulletins individuels d'information pour les provinces, les territoires, les eaux soumises aux marées du Pacifique et le Canada dans son ensemble. Selon les résultats, près de cinq millions d'adultes ont consacré 74 millions de jours à cette activité en 1985 et ont capturé et gardé 230 millions de poissons, ce qui représente des dépenses ou un investissement total de 6,2 milliards de dollars par les pêcheurs à la ligne. D'après l'information fournie par ces derniers,

plus de 4,4 milliards de dollars des dépenses étaient directement liés à leur sport. Par contre, on n'a recueilli aucun renseignement sur le 1,6 million de personnes trop jeunes pour détenir un permis, mais résidant dans un ménage comptant au moins un pêcheur adulte qui ont pratiqué la pêche en 1985. Cette enquête, qui est la troisième depuis 1975, a été effectuée entre décembre 1985 et juin 1986 et est une des plus importantes réalisées conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Elle a permis d'examiner un échantillon d'environ 105 000 pêcheurs ou ménages, résidents et non résidents, qui ont pêché au Canada en 1985.

☐ Inspection

Mollusques de l'Atlantique

Le 1er décembre 1987, on a émis un avertissement au public déconseillant la consommation de moules d'élevage provenant de l'Île-du-Prince-Édouard. Plus tard cet avertissement s'est étendu à celles des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à la totalité des myes, des palourdes et des mactres, des huîtres, des moules et des quahogs de l'Atlantique. Tous ces produits ont été retirés du réseau de distribution.

On a établi un centre des opérations relevant du ministère des Pêches et des Océans et de la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social. Ce centre était chargé de traiter tous les aspects de la question. Le ministère des Pêches et des Océans a pris la direction d'une équipe de chercheurs provenant de divers ministères fédéraux, dont le Conseil national de recherches du Canada, des organisations provinciales et des universités. Cette équipe n'a ménagé aucun effort pour identifier la toxine responsable, qui se révèle être l'acide domoïque. Une ligne téléphonique sans frais a été mise à la disposition du public pour qu'il puisse s'informer des derniers développements.

Après le retrait du marché de tous les produits visés par l'avertissement, les services d'inspection du Ministère ont appliqué de nouvelles normes rigoureuses aux zones de récolte afin de s'assurer de leur conformité aux exigences en matière de santé et de salubrité, avant que le Ministère n'autorise la réintroduction méthodique des mollusques sur le marché. Bien que parfois retardé par la glace et le mauvais temps, diverses zones de récolte s'est poursuivi dans la nouvelle année jusqu'à ce que toutes les zones aient été déclarées prêtes pour la réouverture. On surveille en permanence les zones au moyen de nouvelles méthodes d'inspection pour les mollusques.

Le Ministère a alloué à l'industrie des fruits de mer 1,5 million de dollars pour l'organisation d'une campagne destinée en autres à rétablir la confiance à l'égard des molluques au Canada.

Programme de surveillance et de contrôle des mollusques

On a mis en oeuvre un nouveau programme de surveillance et de contrôle des mollusques, qui fait appel entre autres à un système généralisé de détection précoce des organismes responsables de l'intoxication paralysante par les mollusques, et de l'acide domoïque, à l'établissement, à des endroits stratégiques, d'unités d'essais biologiques sur les souris, à l'emploi de méthodes perfectionnées de vérification au stade de la transformation, à une surveillance accrue par les patrouilleurs, des programmes renforcés d'information et de sensibilisation du public, et enfin, au développement de la recherche scientifique sur les toxines marines.

Coordination en matière de santé et de salubrité

La Direction générale des services d'inspection de Pêches et Océans et la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social ont signé un protocole d'entente visant à améliorer la coordination des activités en matière de santé et de salubrité au niveau des services de l'inspection.

Laboratoire national d'évaluation sensorielle et chimique

L'établissement à Ottawa d'un laboratoire national d'évaluation sensorielle et chimique a permis d'assurer l'examen continu de l'inventaire des produits Star-Kist, la mise au point d'indicateurs chimiques de décomposition, l'analyse de la toxine produite par les organismes responsables de l'intoxication paralysante par les mollusques, ainsi que l'organisation d'ateliers de formation et d'information.

Usine de transformation du thon Star-Kist

Une entente a été conclue le 8 avril 1987 entre les représentants du Ministère et de la société Star-Kist Foods Inc. sur les modalités de réouverture de l'usine de transformation du thon à Bayside au Nouveau-Brunswick. À la suite de recherches approfondies effectuées par les Services d'inspection du Ministère, les représentants des deux parties se sont mis d'accord sur les indicateurs chimiques destinés à compléter l'évaluation organoleptique, en vue de la réouverture de l'usine annoncée pour le printemps de 1988.

Comité d'inspection

Le Comité consultatif sur la politique d'inspection des produits de la mer (CCPIPM), composé des principaux représentants de l'industrie dans les régions de l'Atlantique, des Grands Lacs et du Pacifique, a été créé pour conseiller en permanence le Ministre sur des questions d'inspection.

☐ Affaires internationales

Négociations Canada-France

Le ministère des Pêches et des Océans, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, s'est efforcé de défendre l'interprétation canadienne du traité franco-canadien de 1972 et de s'assurer que les mesures de gestion des pêches se conformaient aux revendications canadiennes relatives à la frontière maritime. Les négociations sur un compromis frontalier et sur des contingents provisoires alloués à la France pendant le laps de temps prévu avant qu'un jugement ne soit rendu, se sont poursuivies jusqu'au 9 octobre 1987, date à laquelle la France s'est retirée des pourparlers. La France ayant continué d'excéder ses contingents de poisson, le Canada a fermé ses ports aux bateaux français et a interdit à la France de pêcher dans le secteur 3PS de l'OPANO à l'extérieur de la zone contestée, dont le banc Burgeo et les Western Gullies. Le Canada s'inquiète de la surpêche française parce qu'elle menace à long terme la santé des stocks ainsi que la viabilité économique et sociale des communautés de pêcheurs de la côte de l'Atlantique au Canada, en particulier les 70 localités situées sur la côte sud de Terre-Neuve.

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Le ministère des Pêches et des Océans a oeuvré toute l'année à titre de conseiller du Bureau des négociations commerciales sur des questions se rapportant à l'industrie de la pêche afin de s'assurer que les meilleurs intérêts de cette dernière étaient représentés au cours des négociations avec les États-Unis. Le 29 janvier 1988, le Ministre a annoncé la publication d'un document intitulé Évaluation de l'incidence de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de la pêche qui décrit les avantages que cette industrie retire de l'Accord de libre-échange, entre autres la multiplication des débouchés commerciaux aux États-Unis; l'établissement d'un nouveau mécanisme de règlement des litiges entre les deux pays pour traiter les questions de droits compensateurs et d'antidumping; l'harmonisation des barrières commerciales liées à la santé; l'assurance que tous les Canadiens continueront d'être les principaux bénéficiaires de leurs propres ressources; et enfin, la poursuite des programmes de développement régional et social qui sont avantageux pour les pêches. On s'attend à ce que l'Accord favorise la croissance des industries canadiennes de pêche et de transformation du poisson.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

Le Ministère a apporté un appui technique aux représentants du ministère des Affaires extérieures chargés de défendre, devant une commission du GATT à Genève, les règlements d'exportation du saumon et du hareng de la côte ouest, suite à une plainte des États-Unis.

En dépit de ses réserves à l'égard de l'étroite interprétation par la commission du GATT des dispositions relatives à la conservation prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le Canada a néanmoins accepté les conclusions de la commission qui lui a recommandé de s'assurer que les contrôles d'exportation effectués sur le saumon rose, le saumon rouge et le hareng non transformés du Pacifique soient conformes aux normes du GATT. Le Ministère a mené des pourparlers avec l'industrie et la province de la Colombie-Britannique afin d'élaborer des mesures de rechange destinées à sauvegarder les intérêts canadiens en matière de gestion et de contrôle de la qualité de ces espèces.

Négociations commerciales multilatérales (NCM)

L'année 1987 a marqué le début de la ronde de négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay. Le Ministère a joué un rôle actif en orientant le Bureau des négociations commerciales dans l'élaboration de positions à adopter pour la négociation dans un contexte de libéralisation du commerce des pêches. On a accordé une importance particulière aux efforts visant à éliminer les barrières non tarifaires incompatibles avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, au moyen d'avis rédigés par le Ministère et transmis par le Canada au Groupe de surveillance du statu quo et du démantèlement. Par le truchement des délégations canadiennes, le Ministère a également participé aux travaux du Groupe de négociation sur les produits provenant des ressources naturelles et du Groupe de négociation sur les subventions et les mesures compensatoires, groupes qui se sont réunis à Genève.

Le Ministère a aussi présenté au Comité fédéral-provincial sur le commerce des rapports portant sur les négociations commerciales en matière de pêche.

Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO)

Les navires de la Communauté économique européenne (CEE), surtout ceux de l'Espagne et du Portugal, ont continué de pêcher dans la zone réglementée de l'OPANO (au-delà de 200 milles) en excédant fortement les contingents alloués à la CEE par l'OPANO (l'organisation responsable de la gestion des pêches à l'extérieur de la zone de 200 milles).

Toutefois, à l'assemblée annuelle de l'OPANO en septembre 1987, le Canada s'est joint à la majorité des autres parties contractantes de l'organisation pour voter en faveur de l'application de mesures de conservation visant à protéger les stocks de l'OPANO, dont un moratoire sur la pêche à la morue dans la division 3M en 1988 (adopté par tous les membres de l'organisation), et le maintien, au cours de cette même année, du moratoire sur la morue du secteur 3L dans la zone réglementée de l'OPANO.

En 1987, le Groupe de travail fédéral-provincial sur la surpêche étrangère, présidé par le sous-ministre des Pêches et des Océans, a préparé une liste complète de recommandations à la demande des premiers ministres. En novembre 1987, les premiers ministres ont approuvé le rapport du Groupe de travail, dont les propositions incluaient le renforcement de l'OPANO, l'accroissement de la surveillance pour protéger la zone de 200 milles et le renforcement des relations bilatérales de pêches.

La négociation, en février 1988, d'un nouveau Plan international conjoint d'inspection visant à faciliter le respect des règlements de l'organisation par tous les pays membres, a constitué une étape décisive dans le renforcement de l'OPANO.

Ce nouveau plan, qui a suivi le retrait de la CEE du projet initial de l'OPANO, devait être mis en application à partir de juin 1988.

Négociations sur le saumon du fleuve Yukon

Le 6 novembre 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé que les États-Unis avaient demandé de différer les négociations entre le Canada et les États-Unis sur le saumon du fleuve Yukon, afin de pouvoir étudier les statistiques de pêche de 1987. Les négociations ont pour objet l'attribution au Canada et aux États-Unis de contingents de saumon quinnat et de saumon kéta d'automne dans le Yukon, fleuve transfrontalier. Bien qu'au moins 50 pour cent des stocks se trouvent en zone canadienne, la plus grande partie de la production est récoltée par des pêcheurs américains. Les négociations se déroulent conformément aux dispositions du Traité sur le saumon du Pacifique, qui exige que les États-Unis avertissent le Canada des captures de saumons d'origine canadienne.

Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord.

Le 19 mai 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé l'introduction de modifications à la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord afin de rendre les règlements plus conformes à l'esprit de la Loi et interdire les importations de saumons d'origine canadienne capturés par des parties non signataires de la Convention (les pays signataires étant le Canada, le Japon et les États-Unis). Ces modifications mettent les règlements canadiens sur un pied d'égalité avec ceux des États-Unis et du Japon.

Politique sur les relations avec l'étranger en matière de pêches

La nouvelle politique sur les relations avec l'étranger en matière de pêches, annoncée en juin 1986, est devenue complètement opérationnelle en 1987-1988. Avec l'expiration de l'accord entre le Canada et la Communauté économique européenne, on a aboli la politique d'allocations non excédentaires aux pays étrangers à moins qu'elles ne soient prévues dans les traités en vigueur. En outre, les allocations excédentaires aux étrangers sont réservées exclusivement aux pays qui collaborent avec le Canada sur les questions de conservation et qui soutiennent ses objectifs à l'échelle internationale.

☐ Ports pour petits bateaux

Un grand programme de relance des ports a été mis en oeuvre en 1987-1988. Ce programme a fait passer de 48,5 millions à 70 millions de dollars le niveau de financement pour l'entretien et l'amélioration des ports pour petits bateaux. En plus de rattraper les retards dans les travaux de réparations à effectuer, le programme a introduit une méthode de gestion fondée sur la mise en place d'autorités portuaires locales, les directeurs étant nommés par les collectivités ou les pêcheurs locaux. Ces administrations portuaires devront trouver les fonds nécessaires à la gestion des ports, établir les priorités et entreprendre de petits travaux d'entretien. La présence d'autorités portuaires à des ports particuliers conférera à ceux-ci une position prioritaire pour ce qui est du financement prévu dans le cadre de programmes réguliers et spéciaux relatifs à l'infrastructure.

☐ Politique et réglementation

Révision de la réglementation

Les pêches canadiennes sont réglementées par 15 lois et environ 45 séries de règlements. Après que le Ministère a en 1986-1987, examiné les lois sur les pêches et sa politique en matière de réglementation, le gouvernement a entrepris en 1987-1988 un processus majeur de réforme et de refonte visant à simplifier la réglementation dans l'intérêt de ceux qui doivent s'y conformer et de ceux qui doivent l'appliquer. La refonte, par laquelle 21 volumes de règlements seront réduits à quatre documents de taille plus maniable, doit être achevée en janvier 1990. La consultation des pêcheurs fera partie intégrante du processus.

Valeurs de l'organisation

Au cours de l'exercice financier de 1987-1988, les employés de Pêches et Océans ont travaillé de concert à la préparation d'un Énoncé des valeurs qui reflète les idéals de l'organisation et de son personnel, orientés vers l'extérieur (service à la clientèle) et vers l'intérieur (respect mutuel entre les pairs ainsi qu'entre les gestionnaires et leurs subordonnés). Des mesures prises en 1987-1988 permettront de continuer à intégrer ces valeurs aux activités du Ministère au cours des prochaines années.

Réduction de personnel

Dans les budgets fédéraux de mai 1985 et février 1986, on a demandé au Ministère d'essayer de réduire de 579 le nombre d'années-personnes d'ici 1990-1991 dans le cadre de l'effort collectif du gouvernement fédéral en vue de retrancher 15 000 années-personnes de la Fonction publique. Après les initiales réductions des effectifs de 1986-1987, le Ministère a poursuivi ses objectifs surtout par attrition.

Sécurité des vaisseaux

Le 29 avril 1987, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé l'examen des mandats actuels par le Ministère afin de préciser les pratiques et les méthodes de pêches qui pourraient être améliorées pour réduire les accidents et assurer la plus grande sécurité possible aux activités de l'industrie. En collaboration avec la Garde côtière canadienne, le Ministère a étudié la question de la sécurité des bateaux et a examiné les projets de pêches dans l'espoir de déterminer si une réglementation plus rigoureuse en matière de sécurité encouragerait le recours à des pratiques plus sûres.

Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche

Le 8 juin 1987, le gouvernement du Canada a présenté à la Chambre des communes des modifications législatives permettant aux pêcheurs d'obtenir des prêts garantis conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*. Auparavant, les pêcheurs pouvaient emprunter des fonds en vertu d'un programme fédéral de prêts garantis prévu par la *Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche*, laquelle devait toutefois expirer le 30 juin 1987. Conformément à la Loi modifiée sur les prêts aux petites entreprises, les pêcheurs peuvent emprunter des fonds pour des besoins plus diversifiés dont l'achat de terres, ainsi que l'achat et l'amélioration de bateaux, d'engins et d'autre équipement, qui étaient couverts par l'ancien programme. Conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, les sociétés canadiennes dont les revenus bruts sont inférieurs à deux millions de dollars par an au moment de la demande de fonds peuvent obtenir un prêt destiné à l'amélioration d'une entreprise, d'un montant maximum de 100 000 $, d'une banque à charte ou d'un autre prêteur autorisé.

Politique d'application des règlements

Presque tous les aspects de la nouvelle politique d'application des règlements de pêche hauturière de 1986-1987 étaient en application à la fin de l'exercice financier de 1987-1988. Annoncée en juin 1986, la politique permet au Canada de mieux surveiller les pêches dans ses eaux et d'y faire respecter les règlements afin de décourager le nombre croissant d'activités illégales par les bateaux de pêche étrangers. En vertu des modifications mises en application à la fin de l'exercice financier de 1987-1988, les amendes maximales imposées aux bateaux étrangers pêchant sans permis ont été portées à 750 000 $, tandis que celles pour d'autres infractions se chiffrent dorénavant à 500 000 $. Les patrouilleurs hauturiers ainsi que les équipes d'arraisonnement ont été armés et les navires étrangers naviguant dans les eaux canadiennes font l'objet d'une surveillance obligatoire (aux frais du propriétaire du bateau). Enfin, on a acquis, à contrat, les services d'un hélicoptère et de plusieurs aéronefs à voilure fixe. Le Ministère poursuit ses travaux visant à l'établissement d'un permis de pêche électronique. On a amorcé une étude de conception technique que le Ministère évaluera avant d'autoriser la mise au point d'un prototype.

Le MPO et l'intérêt national

S'il est vrai que les activités du ministère des Pêches et des Océans intéressent directement certains segments particuliers de la société canadienne comme les pêcheurs commerciaux et les entreprises d'exploration océanique, la grande majorité des Canadiens est concernée d'une façon ou d'une autre par les programmes ministériels. Qu'il s'agisse de la sécurité des installations portuaires, de la salubrité des produits de la pêche, de la protection de la souveraineté nationale, de la préservation des lacs et des rivières sauvages pour les pêcheurs sportifs ou de l'aide aux entreprises spécialisées dans les pêches ou l'océanologie pour la vente de leurs produits à l'étranger, les activités du Ministère profitent à de nombreux Canadiens.

☐ Conservation des pêches

La conservation des pêches est l'une des principales tâches du ministère des Pêches et des Océans, dont l'objectif est d'assurer un revenu suffisant aux pêcheurs commerciaux, tout en préservant cette ressource pour les générations futures.

Depuis les scientifiques qui étudient les stocks et leur habitat, jusqu'aux gestionnaires qui allouent les stocks disponibles à des groupes particuliers de pêcheurs, en passant par les agents chargés de veiller à l'application des règlements, une grande partie de l'énergie collective du Ministère est mobilisée pour le programme de conservation.

Bien que les principaux bénéficiaires de ce déploiement d'efforts soient les pêcheurs, les travailleurs d'usines de transformation et d'autres personnes occupées directement ou indirectement par l'industrie de la pêche, la portée des efforts de conservation s'étend bien au-delà de ces quelque 120 000 Canadiens. Par exemple, des mesures de gestion spéciales, comme le Programme des usines à court de ressources, non seulement prolongent la saison d'emploi des pêcheurs et des travailleurs d'usines de transformation, mais garantissent aussi au Canada (ainsi qu'aux marchés d'outre-mer) un approvisionnement stable de produits de la pêche à des prix raisonnables l'année durant.

Une autre réalité plus importante est la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche qui assure le bien-être de 1 300 localités sur la côte de l'Atlantique, dont la moitié dépend exclusivement de la pêche pour survivre, et à peu près 100 autres semblables sur la côte ouest. L'industrie de la pêche crée aussi des emplois dans un grand nombre de communautés autochtones où le chômage est élevé. Ainsi, bien que la pêche commerciale représente moins de 0,5 p. 100 du produit intérieur brut, elle joue cependant un rôle de premier plan dans les économies des provinces côtières, certaines parties du Québec et les collectivités du Nord, et permet de préserver l'héritage social de ces régions.

Si une ressource halieutique abondante procure revenus et emploi pour les pêcheurs commerciaux dans les provinces, elle permet aussi aux collectivités du Nord de subsister et de sauvegarder leur mode de vie traditionnel. Les projets de mise en valeur du Nord canadien posent un défi d'une nature particulière au ministère des Pêches et des Océans qui cherche à atteindre un équilibre sain entre le développement économique, la protection de la ressource et l'exploitation durable des ressources marines par les populations de l'Arctique. À cette fin, en collaboration avec les autochtones et les autres résidents du Nord, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, des établissements d'enseignement ainsi qu'avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Ministère a mis au point la Stratégie de conservation du milieu marin arctique qui énonce dix principes et six stratégies permettant de réaliser l'équilibre optimal. Cette stratégie a été communiquée au public sous la forme d'un document de travail pour que tous les Canadiens aient la possibilité de faire connaître leurs idées et leurs opinions sur l'avenir de cette frontière qu'est le Nord.

Les pêcheurs sportifs bénéficient également des programmes du Ministère visant à conserver et à protéger les ressources. La pêche récréative en mer ainsi que dans les lacs et les rivières du

Canada est une source de plaisir et de détente pour près de 6 millions de Canadiens et un million de visiteurs qui consacrent chacun en moyenne, 15 jours par an à cette activité. Les entreprises qui fournissent des biens et des services aux pêcheurs à la ligne créent 40 000 emplois dans des secteurs comme l'hôtellerie, les pourvoiries en chasse et pêche, la fabrication et la vente au détail d'équipement de pêche, la production de guides de pêche et une multitude d'autres entreprises, souvent dans des régions éloignées. La pêche récréative contribue pour 4,7 milliards de dollars à l'économie du pays.

Étant donné les avantages économiques et sociaux considérables de la pêche récréative, le ministère des Pêches et des Océans met en oeuvre divers programmes portant sur l'étude de l'habitat, la lutte contre les prédateurs et la mise en valeur des stocks, afin de promouvoir son développement. Tous les cinq ans, en coopération avec les organismes de pêche sportive des provinces et des territoires, le Ministère mène une ***Enquête sur la pêche récréative au Canada*** afin de déterminer la valeur et l'orientation de cette activité. Le Ministère a récemment collaboré avec les provinces, les territoires et le secteur privé à la création de la première politique nationale de pêche récréative, qui offre un plan de gestion global des pêches récréatives à l'échelle du Canada.

☐ Santé et sécurité

La santé et la sécurité des Canadiens figurent parmi les principales responsabilités du gouvernement du Canada. Le ministère des Pêches et des Océans contribue à ce secteur prioritaire de multiples façons.

Au premier plan se situe le Programme d'inspection qui garantit la salubrité des produits de la pêche, qu'ils soient d'origine canadienne ou étrangère, et vise la protection du consommateur. On contrôle les prises canadiennes à toutes les étapes du processus, depuis leur sortie de l'eau jusqu'à leur arrivée à l'établissement de vente au détail. Les produits importés sont échantillonnés par des inspecteurs canadiens avant leur départ du pays d'origine ou au point d'entrée au Canada.

Travaillant étroitement avec l'industrie, le Ministère a pour mandat de soutenir la réputation internationale des produits canadiens de la pêche en mer et en eaux douces, qui sont reconnus pour leur innocuité, leur salubrité et leur première qualité. Le programme, qui s'étend à toutes les provinces et aux deux territoires, est appliqué par 130 centres d'inspection régionaux, 23 laboratoires et plusieurs centaines d'employés chargés de déceler le plus tôt possible les problèmes réels ou potentiels. Ils savent déterminer les conséquences de toute erreur qui pourrait survenir aux étapes de la transformation, de la manutention, de l'entreposage, de l'emballage et de l'étiquetage des produits de la pêche. Par exemple, lors de la crise provoquée par les mollusques l'année dernière, les Services d'inspection du Ministère ont retiré tous les produits des tablettes et les inspecteurs ont travaillé de longues heures pour évaluer les zones de récolte afin de s'assurer qu'elles se conformaient rigoureusement aux normes de santé et d'innocuité, et que les produits ne présentaient aucun danger pour le public. Plus important encore est le travail à l'année longue des inspecteurs du Ministère, qui veillent à ce que des accidents de ce type ne se reproduisent pas au Canada.

Dans le domaine de la sécurité, le ministère des Pêches et des Océans doit en outre effectuer des levés sur toute la superficie des eaux navigables du pays et dresser les cartes appropriées grâce auxquelles le transport peut s'effectuer dans des conditions de sécurité qui sont parmi les meilleures du monde. Chaque année, 23 000 kilomètres carrés de plans d'eau font l'objet de levés par le Service hydrographique du Canada (SHC), qui garde, met à jour et prépare 1 200 cartes. Environ un demi-million d'exemplaires de ces cartes sont vendus chaque année.

En collaboration avec la Garde côtière canadienne, le SHC publie aussi des *Avis aux navigateurs* (mises à jour hebdomadaires de données sur des éléments comme les bouées, les feux, les radiobalises et les dangers de navigation signalés

récemment), des *Instructions nautiques* et des *Guides nautiques* (publications contenant des informations qui ne peuvent être facilement représentées sur une carte), et des *Tables des marées et des courants* (heures et hauteurs prévues des marées).

Le Ministère assure également la sécurité des pêcheurs commerciaux et des plaisanciers dans plus de 1 400 ports de pêche commerciale et les 800 ports de plaisance qui relèvent de la compétence de Pêches et Océans. Malgré les restrictions budgétaires de ces dernières années, des fonds ont été alloués pour la sécurité portuaire dans le cadre d'un programme de relance permettant, pour l'exercice financier de 1987-1988, d'augmenter le financement du secteur de la sécurité et de l'entretien des ports, qui est passé de 48,5 millions de dollars à 70 millions de dollars.

La recherche et le sauvetage constituent une autre activité majeure liée à la sécurité et à laquelle se consacre le Ministère en collaboration avec les ministères de la Défense nationale et des Transports. Un certain nombre de navires du Ministère, tels que *le Cygnus* et l'*Hudson*, sont équipés de manière à pouvoir combiner leur mission de patrouilleur à des opérations d'études océanologiques, de levés et, au besoin, de recherche et sauvetage.

Le travail des spécialistes en océanographie physique du Ministère contribue à réduire sensiblement les dangers associés aux activités océanologiques. Les résultats d'études sur les courants, les vagues, les marées, les tsunamis, les ondes de tempête ainsi que la dynamique de la glace de mer et des icebergs sont d'une grande utilité pour les ingénieurs navals spécialisés dans la construction et l'exploitation de plates-formes pétrolières en mer, la conception de navires et la gestion du trafic maritime côtier, la construction d'installations côtières comme les digues et les ports, la protection du rivage et les plans d'urgence. Les sciences physiques servent aussi à la conception et à l'exploitation des services de prévisions des conditions atmosphériques et marines, d'avertissement de tsunamis et d'ondes de tempête, de prévisions d'englacement et de niveaux d'eau.

Les industries océanologiques du Canada, qui travaillent souvent dans des conditions dangereuses, peuvent maintenant bénéficier d'une meilleure sécurité grâce aux programmes du Ministère. Les fonds marins situés au large des côtes du Canada renferment certaines des réserves de pétrole, de gaz naturel et de minéraux parmi les plus riches du monde, mais posent aussi d'énormes défis. La houle océanique profonde, les vagues aussi hautes que des édifices de sept étages, le pack, les violentes tempêtes et les icebergs ne constituent que quelques-uns des dangers que doivent affronter les entreprises océanologiques. Les océanographes du Ministère, qui étudient ces phénomènes pour prévoir leur force et leur déplacement, avertissent le plus tôt possible les compagnies qui travaillent dans le secteur afin qu'elles prennent les précautions qui s'imposent. Certains de ces services sont aussi d'une grande utilité pour le public en général.

☐ Excellence scientifique

À l'instar de quelques autres pays, le Canada peut se targuer de posséder des connaissances de calibre international dans le domaine des sciences halieutiques et océaniques. Ces connaissances sont pour une large part le fruit du labeur des chercheurs et des scientifiques du ministère des Pêches et des Océans qui se penchent sur une multitude de problèmes allant des études générales sur les pluies acides et l'effet de serre aux recherches plus spécialisées sur la biologie des poissons. Ces travaux constituent le fondement scientifique à partir duquel sont établis les règlements, les politiques et les lois qui régissent la vie aquatique et les océans du Canada. Nombreux sont les Canadiens qui utilisent dans une large mesure les programmes du secteur des Sciences du Ministère, depuis l'écolier de l'école primaire qui étudie la vie marine jusqu'aux grandes sociétés d'exploration des ressources au large des côtes qui ont besoin d'information sur les vagues, les courants, le mouvement des glaces, le vent, les conditions atmosphériques.

Le ministère des Pêches et des Océans met au point et utilise quotidiennement du matériel à la fine pointe de la technologie depuis l'équipement associé à l'exploitation des satellites jusqu'au véhicule sous-marin qui vole derrière et sous un navire de recherche, plongeant et remontant à diverses profondeurs dans l'océan. Le Ministère collabore fréquemment avec des entreprises en particulier en vue de mettre au point ces technologies de pointe qui, en plus d'améliorer l'efficacité et l'exactitude des travaux du Ministère, constituent souvent d'importantes sources de revenus pour les sociétés. En adjugeant des contrats de R-D pour de nouvelles technologies (plus de 35 millions de dollars par an), le Ministère stimule la recherche et les revenus dans le secteur privé.

Parmi les plus brillantes réussites technologiques qui sont le fruit d'une collaboration entre le Ministère et le secteur privé, mentionnons le DOLPHIN, véhicule de levés semi-submersible et télécommandé. À ce jour, la flotille de DOLPHIN représente un investissement de 3,6 millions de dollars par le gouvernement du Canada (partagé entre quatre ministères dont Pêches et Océans). Les coûts d'exploitation, d'entretien et de développement atteignent en moyenne 240 000 $ par an, dont 60 p. 100 demeurent dans l'économie locale. Par contre, les ventes pourraient rapporter jusqu'à 450 millions de dollars.

Une grande partie des activités scientifiques du Ministère sont effectuées dans les 12 principaux centres de recherche situés un peu partout au pays. En plus d'aider le Ministère à réaliser ses objectifs fondamentaux, ces centres génèrent des retombées dans les localités où ils se trouvent. Pour chaque année-personne affectée à un centre de recherche du ministère des Pêches et des Océans, cinq années-personnes sont créées dans le secteur privé. Et bien que la majeure partie des travaux technologiques et scientifiques soit effectuée dans le centre du Canada, les instituts de recherche sont disséminés dans tout le Canada et leurs dépenses profitent aux régions côtières qui ont les plus grands besoins de développement économique, technologique et industriel. Près des deux tiers des emplois qu'ils créent se trouvent dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Au total, les retombées contribuent à créer quelque 6 600 emplois dans les provinces où sont situés les instituts, et 5 200 autres emplois ailleurs au Canada. Le budget du secteur des Sciences du Ministère, de 168,6 millions de dollars en 1987-1988, a rapporté environ 218,2 millions de dollars en revenus personnels dans le secteur privé.

Les instituts ont tendance à devenir les pôles de complexes de recherche comportant des organisations à but non lucratif, des universités, des collèges techniques et des entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipement scientifique, d'où des possibilités de relance des économies locales. Par exemple, un parc industriel en plein essor, spécialisé dans les services océanologiques, s'est édifié à proximité de l'Institut des sciences de la mer à Sidney, en Colombie-Britannique, résultat des politiques d'adjudication de contrats et de transfert technologique de l'Institut. Ces sociétés, dont le nombre a doublé entre 1985 et 1987, sont maintenant 38 au total. En 1987, leurs ventes combinées ont totalisé 21 millions de dollars, 11 de ces sociétés signalant des ventes de plus d'un million. Ces entreprises utilisent les ressources du centre et échangent des idées, des ressources humaines et de l'équipement.

La présence des instituts comporte aussi d'autres avantages qui ne sont pas de nature économique. Chaque année de professionnels reçoivent une formation aux centres de recherche du ministère des Pêches et des Océans. Des étudiants de niveau universitaire travaillent à des projets au cours de l'été. Des candidats à la maîtrise et au doctorat achèvent des thèses et des dissertations tout en acquérant une expérience de travail. Ces centres offrent aussi des possibilités de bourses d'études post-doctorales et d'échange de personnel avec les universités. En outre, d'autres secteurs d'activité bénéficient grandement du soutien non économique des centres comme les services de consultation, et l'accès aux installations et à l'équipement d'essais.

☐ Protection des ressource aquatiques

La protection des eaux douces du Canada et de ses océans visant à assurer leur propreté et leur productivité constitue un élément capital du mandat du Ministère. Un grand pas a été franchi dans cette direction avec la création de la Politique nationale de l'habitat, qui fixe pour la première fois les objectifs de la nation en matière de protection de l'environnement aquatique. Cette politique vise le principe de zéro perte nette en vertu duquel on maintient la capacité de production actuelle de l'habitat du poisson en compensant les pertes inévitables d'habitats par des remplacements proportionnels ponctuels.

Un certain nombre de décisions importantes ont été prises en vertu de la politique sur l'habitat. L'Entente sur la Nechako avec Alcan et la Colombie-Britannique a été conclue en septembre 1987, mettant fin à un litige qui durait depuis huit ans, et assurant la préservation de l'habitat ainsi que la poursuite de l'exploitation d'Alcan. Parmi les autres mesures prises dans le cadre de la politique sur l'habitat, mentionnons la création d'organisations régionales de gestion de l'habitat, l'établissement de la première banque de compensation pour l'habitat du poisson et une entente quinquennale avec Habitat faunique Canada visant à protéger et à rétablir les habitats du poisson.

Les initiatives de Pêches et Océans dans le secteur de l'habitat du poisson ont fait jouer au Ministère un rôle international. Les spécialistes canadiens des pêches ont été les premiers à évaluer les effets dévastateurs des pluies acides sur les écosystèmes d'eaux douces. De la frontière de l'Ontario et du Manitoba jusqu'à Terre-Neuve, des eaux chargées d'acide ont tué massivement des ressources halieutiques du Canada. Parmi les catastrophes, mentionnons la disparition du saumon de 13 rivières de la Nouvelle-Écosse et l'élimination du poisson dans quelque 14 000 lacs. Le Canada encourage fortement les initiatives internationales en vue d'attaquer le mal dans sa racine, c'est-à-dire les émissions à la source.

Le programme du Ministère sur les pluies acides vise à surveiller et à évaluer les effets des modifications des taux d'émissions sur les écosystèmes aquatiques et à combattre les effets biologiques des contraintes de l'acidification dans les lacs et les rivières. Le programme insiste sur la description précise des risques associés aux scénarios de dépôts, l'établissement détaillé de seuils de dommages à l'intérieur des systèmes aquatiques et les possibilités de rétablissement de ces systèmes par la réduction des émissions ou par chaulage.

D'autres problèmes de pollution de l'eau sont étudiés dans le cadre du Programme des Sciences sur la toxicologie et les contaminants. Ce programme prévoit la recherche et la surveillance des contaminants chimiques dans les écosystèmes aquatiques afin de protéger le poisson ainsi que les écosystèmes qui l'abritent, et d'assurer la salubrité des produits de la pêche. Le grand public bénéficie indirectement de la protection environnementale qui découle des conseils scientifiques offerts aux organismes de réglementation. Les connaissances spécialisées acquises dans le cadre du programme servent aussi à combattre la crise chimique de l'environnement ainsi qu'à déceler et à enrayer les problèmes avant qu'ils ne deviennent critiques. Ces travaux sont effectués à l'Institut océanographique de Bedford, à l'Institut des eaux douces, à l'Institut Bayfield et à l'Institut des sciences de la mer.

Parmi les programmes scientifiques menés à l'échelle internationale par le ministère des Pêches et des Océans, certains s'attachent aux rapports entre les océans, l'atmosphère, les conditions météorologiques et le climat ainsi que leurs répercussions sur la société. L'effet de serre est sans aucun doute le phénomène le plus grave qui menace actuellement la Terre. Il s'agit du réchauffement de l'atmosphère causé par l'accumulation du CO_2 et d'autres gaz à la suite de la combustion de pétrole, de charbon et d'autres combustibles fossiles. Dans ce domaine, les scientifiques du MPO sont à la fine pointe de la recherche, travaillant en étroite collaboration avec leurs collègues d'autres ministères fédéraux, des universités et des gouvernements provinciaux. À l'échelle internationale, les travaux sont

menés sous l'égide du Programme de recherche sur le climat mondial, auquel participe le Canada, et dont les deux objectifs consistent à trouver une méthode pour déterminer avec précision le climat à venir, et déterminer les effets, sur le climat, des changements environnementaux causés par l'homme.

Le ministère des Pêches et des Océans s'intéresse également aux nombreux autres ennemis de l'habitat du poisson partout au Canada. Dans le port de Hamilton, par exemple, des études sont consacrées aux rapports entre les déchets chimiques et la contamination de différentes espèces de poissons. Les scientifiques du Ministère participent à un programme à grande échelle pour remettre en état ce port, qui a vu la pollution industrielle et les eaux domestiques usées détériorer la qualité de ses eaux. À Burlington (Ontario), les scientifiques concentrent leurs efforts sur les effets de la pollution des Grands Lacs sur le poisson. À partir de l'information recueillie, la Commission mixte internationale Canada-É.-U. établit des normes régissant la concentration dans l'eau de certains métaux comme le plomb, le mercure et l'arsenic, et lutte contre les industriels comme les BPC, le DDT et le Mirex.

L'initiative majeure annoncée l'année dernière est le programme conjoint avec Environnement Canada et la province du Québec visant à rétablir la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent et à protéger la population menacée de bélugas du Saint-Laurent, qui a régressé depuis le début du siècle, passant de plusieurs milliers d'individus à environ 500 actuellement.

☐ Libre-échange

Le Ministère a été consulté fréquement au cours des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis afin que les intérêts canadiens en matière de pêches et de questions océanologiques soient pris autant que possible en considération dans tous les éléments de l'Accord.

En matière de pêches, la suppression des tarifs combinée à une gestion efficace de la ressource et à la proximité géographique des États-Unis avantageront les exportateurs canadiens au détriment de leurs compétiteurs (les États-Unis reçoivent environ 60 p. 100 des exportations de produits de la pêche canadiens).

À mesure que les tarifs seront éliminés, les industries canadiennes de transformation pourront accroître leur production de produits prêts à la consommation, ce qui augmentera les profits et créera des emplois. Des gains économiques découleront des nouveaux investissements dans les installations de production consentis en réponse à de nouvelles possibilités de valeur ajoutée par la tranformation. Ces avantages surviennent à un moment propice, en ce sens que la demande de produits de la pêche augmente plus rapidement que l'offre, et que la croissance de l'industrie dépend de plus en plus de la garantie des débouchés existants et de l'augmentation des exportations.

Les avantages liés à l'accès aux marchés et à la productivité, qui résultent de l'Accord de libre-échange, surviennent aussi à un moment opportun pour les industries océanologiques du Canada. Ayant déjà pénétré le marché américain, et prenant une expansion rapide pour relever le défi de la compétition internationale dans les technologies de pointe, ces sociétés bénéficieront, en plus, des nouveaux investissements que l'Accord de libre-échange devrait attirer.

En redéfinissant les règles et les protocoles commerciaux en vigueur entre le Canada et son principal partenaire en matière de commerce, l'Accord de libre-échange multipliera les possibilités de croissance et augmentera les avantages économiques qui découlent d'une industrie océanologique bien portante et dynamique. En particulier, mentionnons l'accès à un vaste marché ouvert; la possibilité pour les compagnies canadiennes de soumissionner pour les contrats octroyés par le gouvernement américain; la conformité accrue des produits canadiens aux critères de consommation des États-Unis; le renforcement des petites entreprises par des apports de capital étranger;

la réduction des coûts des transactions par suite d'une circulation plus libre et enfin une demande accrue des services des industries océanologiques canadiennes en raison de l'investissement américain dans les activités pétrolières et gazières.

Le ministère des Pêches et des Océans continuera de travailler avec les industries océanologiques afin de les aider à tirer parti de l'expansion du marché, soit par la spécialisation en commercialisation, l'excellence technologique et scientifique, l'accroissement des activités de R-D, ou encore par de nouveaux produits.

☐ Politique sur les océans

Les océans du Canada constituent l'ultime frontière du pays. Entouré sur trois côtés par de vastes territoires océaniques, le Canada, qui possède d'immenses ressources hauturières, assume aussi de lourdes responsabilités.

Conformément à son mandat de coordonner les politiques et les programmes fédéraux concernant les océans, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé cette année la Politique du Canada sur les océans, qui offre un contexte à cette responsabilité de coordination.

Élaborée en étroite collaboration avec le secteur privé, les universités, d'autres ministères fédéraux ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Politique énonce les mesures visant le développement à long terme de l'économie océanique du Canada et fournit un cadre de coordination pour les 75 programmes océanologiques du gouvernement du Canada.

Parmi les initiatives découlant de la Politique, parmi lesquelles un bon nombre ont été prises moins de six mois après l'annonce officielle, mentionnons la création d'un Conseil national des affaires maritimes, chargé d'informer le Ministre sur les questions maritimes et la politique sur les océans; l'élaboration d'une proposition d'un détaillé programme de recherche et de développement dans le secteur océanologique; la mise en oeuvre d'une infrastructure d'information et sur la cartographie, l'exploration des océans et sur les océans; l'établissement, au sein du Ministère, d'un Office de promotion de la technologie des océans; l'adoption d'un plan pluriannuel de sciences marines afin de dresser la liste des activités de sciences marines du gouvernement fédéral; et l'organisation d'une campagne visant à débarrasser les océans et les cours d'eau des débris plastiques qu'ils contiennent.

☐ Conclusion

Bien que les secteurs de la récolte halieutique et de la transformation des produits de la pêche ainsi que les industries des produits et des services océanologiques figurent parmi les principaux clients du Ministère, le public canadien dans son ensemble bénéficie largement des activités de Pêches et Océans. Les nombreux programmes et politiques du Ministère en sont la preuve. Qu'il s'agisse de la salubrité des poissons et des fruits de mer, de la sécurité des ports, de la mise au point de l'équipement scientifique de pointe et de la protection de nos lacs et de nos rivières sauvages, le ministère des Pêches et des Océans mène à bien une multitude de programmes dans l'intérêt des Canadiens.

Rendement des secteurs des pêches et des océans

Les océans et les cours d'eau du Canada sont extrêmement importants sur les plans économique, social et stratégique. Le Canada étant doté du littoral le plus long du monde, environ 20 p. 100 de sa population vivent à proximité de l'un de ses trois océans. Comme près de 8 p. 100 de la masse continentale canadienne sont recouverts d'eau douce (soit 16 p. 100 de l'ensemble du globe), et que notre pays possède une plateforme continentale d'environ 3,7 millions de kilomètres carrés, ce qui équivaut à presque 40 p. 100 de la superficie de son territoire, la plupart des villes du Canada sont situées près des principaux plans d'eau.

Le quart du produit national brut du Canada repose sur les exportations, et plus de la moitié de celles-ci sont transportées par voie maritime. Les océans qui bordent le Canada en déterminent les conditions météorologiques et le climat, de même que la réussite de ses industries agricoles, forestières et touristiques.

Les activités axées sur les océans fournissent directement de l'emploi à plein temps à plus de 150 000 Canadiens. Elles incluent la pêche, l'aquiculture, l'exploitation des ressources hauturières, le commerce, les entreprises de loisirs et la fourniture de biens et de services. Ces activités, qui totalisent 8 milliards de dollars par an, représentent 1,2 p. 100 du produit intérieur brut.

☐ L'industrie de la pêche

Le Canada possède l'une des plus importantes industries de pêche commerciale du monde, concentrée dans trois grandes régions : le long des côtes de l'Atlantique, du Pacifique et en eaux douces, principalement près des Grands Lacs et dans le centre du pays. Les trois segments géographiques de cette industrie diffèrent grandement de par leur taille, leur organisation, les espèces pêchées, leur technologie et leurs produits.

L'industrie de la pêche occupe directement et indirectement plus de 120 000 personnes. On dénombre environ 87 000 détenteurs de permis de pêche commerciale dont 79 000 travaillent en mer (à bord de 35 000 bateaux) et 8 000 en eaux douces.

Si la pêche commerciale n'est pas un élément important de l'économie nationale dans son ensemble (elle constitue environ 0,5 p. 100 du produit national brut), elle joue cependant un rôle de premier plan pour les économies des provinces côtières et des communautés du Nord. À peu près 25 p. 100 des Canadiens qui résident sur la côte de l'Atlantique vivent dans quelque 1 300 localités de pêche, dont la moitié dépendent de l'industrie de la pêche pour leur subsistance. Dans le Nord, où 90 p. 100 des pêcheurs sont des autochtones, la pêche leur permet non seulement de subsister, mais elle constitue également une source de revenus, à une époque où l'emploi dans d'autres secteurs est limité ou inexistant.

Dix années de rétablissement. L'année 1987 marquait le 10e anniversaire de l'élargissement de la zone de pêche, qui est passée de 12 milles à 200 milles. Au cours de cette décennie, la capacité du Canada à gérer ses propres ressources à l'intérieur de la zone et la mise en pratique de conseils scientifiques de plus en plus complexes émanant de spécialistes des questions halieutiques et océaniques, ont favorisé le rétablissement de certains stocks qui avaient été gravement surexploités.

Parmi les mesures de gestion qui ont contribué à cette reprise, on compte l'établissement de totaux de prises admissibles, l'augmentation de la surveillance et de l'application des règlements, l'attribution de contingents pour les secteurs de la flotille et d'engins, l'adoption de règlements régissant l'effort de pêche, et l'établissement de limites quant à la taille et au nombre de bateaux. Par ailleurs, bien que réduite considérablement, la surpêche étrangère pose toujours un grave problème dans les régions adjacentes à la zone de 200 milles. De nos jours, la pêche pratiquée par les étrangers est surtout limitée aux espèces que les pêcheurs canadiens ne récoltent pas et qui sont allouées à d'autres pays, de même qu'aux stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

La stabilisation des stocks et les taux de prise des pêcheurs canadiens, qui ont doublé au cours des sept premières années de l'élargissement de la zone de pêche, témoignent du succès des efforts de conservation du Canada.

Débarquements (1987). Après deux excellentes années, les débarquements ont poursuivi en 1987 leur tendance à la hausse. Bien que le volume des débarquements (1,5 million de tonnes) soit demeuré à peu près le même, leur valeur a atteint le niveau record de 1,64 milliard de dollars, contre 1,35 milliard de dollars en 1986. En ce qui concerne le volume, 80 p. 100 des débarquements provenaient de la côte de l'Atlantique, 16 p. 100, de la côte du Pacifique et 3 p. 100, des eaux douces.

Débarquements canadiens par région de production

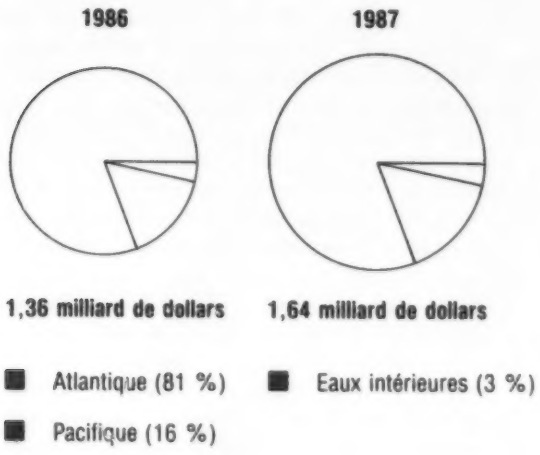

Sur la côte de l'Atlantique, la valeur des débarquements de poisson de fond a augmenté de 27 p. 100 bien que le volume ait diminué (comme c'est également le cas pour les poissons pélagiques et d'autres espèces). Par contre, on remarque une hausse du volume et de la valeur des mollusques et des crustacés. Sur la côte du Pacifique, les débarquements ont augmenté de 17 p. 100, hausse attribuable en grande partie aux prises de hareng. Bien que les prises de saumon aient chuté sensiblement, celles des poissons de fond et des mollusques et crustacés ont augmenté. La valeur des débarquements en eaux douces a atteint 85,5 millions de dollars tandis que le volume a augmenté légèrement et est passé de 45 200 tonnes à 44 700 tonnes.

Production (1987). La production a poursuivi sa tendance à la hausse en 1987, totalisant 839 000 tonnes (soit une augmentation de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente) d'une valeur de 3,3 milliards de dollars (soit une augmentation de 10 p. 100 comparativement à l'année précédente). Sur la côte de l'Atlantique, la valeur de la production a atteint 2,4 milliards de dollars, soit une hausse de 15,6 p. 100 principalement en raison des prix plus élevés des filets frais et congelés de poisson de fond et des blocs congelés de poisson de fond. La valeur globale de la production sur la côte du Pacifique a baissé légèrement (3 p. 100) pour atteindre 740 millions de dollars. La valeur commerciale des produits de la pêche en eaux douces a atteint 160 millions de dollars, soit une hausse de 3 p. 100 comparativement à 1986.

Valeur de la production des pêches par région

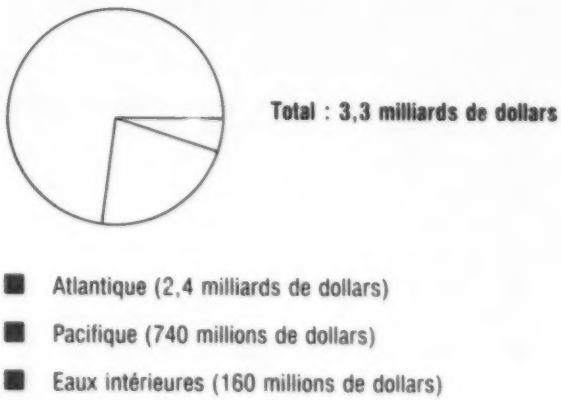

Exportations (1987). Pour la dixième année consécutive, le Canada est demeuré le principal exportateur mondial de produits de la pêche en terme de valeur. En dépit d'un fléchissement de 1 p. 100 du volume des exportations, la valeur, qui s'élevait à 2,43 milliards de dollars l'année dernière, a grimpé jusqu'à 2,77 milliards de dollars. Le Canada exporte plus de 80% de la valeur de ses produits de pêche. Les États-Unis constituent notre principal marché d'exportation (59 p. 100), suivis du Japon (17 p. 100), de la Communauté économique européenne (16 p. 100) et d'autres pays (8 p. 100). Le saumon et le hareng de la côte du Pacifique, ainsi que la morue, les poissons plats, le crabe, le homard et les pétoncles de la côte de l'Atlantique, occupent toujours les premiers rangs au chapitre des exportations.

Répartition sur le marché de la production des pêches du Canada

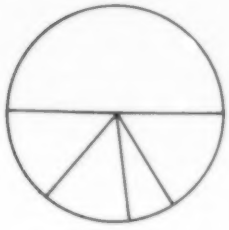

Total : 3,3 milliards de dollars

- National (16 %)
- C.É.E. (13,4 %)
- États-Unis (49,6%)
- Autres (6,7 %)
- Japon (14,3 %)

Importations (1987). Le Canada a importé 176 769 tonnes de produits de la pêche d'une valeur totale de 697 millions de dollars, soit des augmentations respectives de 16 et de 13 p. 100. Les États-Unis ont été notre principal fournisseur, suivis de la Communauté économique européenne, du Japon, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Pêche récréative. La pêche récréative s'attribue une part de 4,7 milliards de dollars. Près de sept millions de personnes pratiquent la pêche sportive au Canada, dont plus d'un million proviennent d'autres pays, surtout les États-Unis. Les cinq millions de pêcheurs adultes consacrent à leur sport 76 millions de jours par année, soit en moyenne 15,2 jours par personne . La pêche à la ligne se pratique surtout en Ontario où sont pratiguées près de la moitié des activités de pêche canadienne et près des deux tiers de la pêche touristique.

Pêche alimentaire des Autochtones. Les prises des autochtones à des fins alimentaires et rituelles constituent une partie importante de la pêche canadienne. Bien qu'on ne dispose d'aucune donnée sur l'ampleur de cette pêche au Canada, nous savons qu'elle est particulièrement importante en Colombie-Britannique, où l'on compte 62 000 Indiens inscrits et 192 bandes dans 1 600 réserves. À l'exclusion de leur participation à la pêche commerciale, les prises des autochtones de Colombie-Britannique à des fins alimentaires et rituelles atteignent environ un million de saumons, soit 4 à 6 p. 100 du total des débarquements. Le gouvernement canadien, par le biais de diverses initiatives, cherche actuellement à intégrer ces pêches dans les plans d'ensemble et à faire participer les autochtones à la prise de décisions en matière de conservation et de gestion. Les négociations territoriales en cours dans le Nord, en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada, ainsi que le processus constitutionnel et l'interprétation des droits prévus par les traités, permettront sans doute de préciser la nature et la portée des droits de chasse et de pêche des autochtones du Canada.

Aquiculture. Bien que la production aquicole canadienne soit encore modeste comparativement à d'autres pays (par ex. : 2,5 millions de tonnes en Chine), l'industrie va bientôt connaître une expansion considérable. En 1987, la production a été évaluée à 48,3 millions de dollars, soit

environ 3 p. 100 de la valeur des débarquements canadiens. Plus de la moitié de cette valeur est attribuable à la salmoniculture. Parmi les autres espèces d'intérêt commercial, mentionnons la truite, les huîtres et les moules. On prévoit que la production aquicole canadienne atteindra 100 millions de dollars en 1989-1990, et sera de l'ordre de 500 millions à 1 milliard de dollars en l'an 2000.

Valeur de la production aquicole

Total: 48,3 millions de dollars

- Saumon (51,8 %)
- Huîtres (13 %)
- Truite (30 %)
- Moules (5,2 %)

L'aquiculture est très diversifiée dans tout le Canada. En Colombie-Britannique, l'industrie aquicole produit surtout du saumon (saumon coho, saumon quinnat et, dans une moindre mesure, saumon de l'Atlantique et truite arc-en-ciel anadrome), des huîtres et de la truite. En 1987, la province a produit environ 1 000 tonnes de saumon; selon les prévisions, cette production pourrait dépasser 30 000 tonnes en l'an 2000. Dans les provinces des Prairies, l'aquiculture commerciale mise sur la truite et l'omble chevalier, tandis qu'en Ontario et au Québec, la principale espèce exploitée est la truite. Dans les Maritimes, ce sont la truite, le saumon, les moules et les huîtres. Le Nouveau-Brunswick est la province qui produit le plus de saumons de l'Atlantique, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard est le principal producteur de moules d'élevage. Bien que la Nouvelle-Écosse soit en voie de devenir une importante productrice de toutes les espèces, elle fait surtout à l'heure actuelle, l'élevage de truites. L'industrie aquicole terre-neuvienne, très modeste comparativement aux entreprises de ce type dans les autres provinces, élève surtout des moules.

☐ Industries océanologiques

Les industries océanologiques du Canada contribuent sensiblement à l'économie canadienne en termes d'investissements potentiels, de développement technologique et de possibilités d'exportations. Les trois océans qui bordent le Canada engendrent des revenus annuels de plus de 8 milliards de dollars et génèrent 140 000 emplois.

Industries des produits et des services océanologiques. Les quelque 520 sociétés, qui appartiennent actuellement à ce secteur, sont surtout situées en Ontario, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, au Québec et en Alberta. Elles procurent directement près de 600 emplois et les ventes brutes dans ce secteur dépassent 270 millions de dollars (1986). En majorité de petite taille, ces entreprises emploient de 5 à 25 personnes et leurs ventes peuvent atteindre jusqu'à 10 millions de dollars.

En Colombie-Britannique, environ 120 sociétés vendent pour 100 millions de dollars et emploient quelque 1 200 personnes (1986). Dans les provinces de l'Atlantique, à peu près 200 sociétés donnent de l'emploi à environ 2 600 personnes, le total annuel de leurs ventes s'élevant à plus de 90 millions de dollars.

Les principaux clients sont les gouvernements, et en premier lieu, le fédéral, étant donné le fléchissement des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en mer survenu ces dernières années. En plus des achats directs pour des programmes précis, les sommes octroyées par celui-ci pour la R-D dans le secteur privé contribuent grandement à la santé financière des sociétés participantes et sont à l'origine d'une vaste gamme d'innovations concrétisées au Canada et exportées.

De toute évidence, le dynamisme et l'innovation caractérisent les industries des produits et des services océanologiques, et, à l'heure actuelle, l'expansion du secteur est en grande partie attribuable à la conjoncture internationale. Par exemple, l'extension des juridictions nationales jusqu'à 200 milles donne une nouvelle perspective à la gestion des ressources océaniques, encourageant ainsi, à l'échelle internationale, la croissance du secteur marin. Le Canada vend ses produits et ses techniques dans plus de 80 pays. Par ailleurs, l'établissement de zones économiques exclusives pour les nations côtières en développement constitue le principal marché de l'avenir. Les grands marchés se trouvent dans la mer du Nord (secteurs britannique et norvégien), en Asie du sud-est, dans le golfe d'Arabie, en Amérique du Sud et aux États-Unis.

En dépit de leur taille relativement modeste, ces sociétés dynamiques apportent un soutien crucial et une infrastructure au secteur océanologique tout entier. Leur croissance rapide au cours des dix dernières années s'explique par un certain nombre de facteurs dont les débouchés commerciaux créés par l'établissement d'instituts nationaux spécialisés en pêche marine ainsi que dans les sciences de l'environnement et de ses ressources et le génie; les contrats et les budgets gouvernementaux dans les secteurs scientifique et technologique; et, surtout les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en mer.

Gaz et pétrole en mer. Les zones hauturières du Canada sont riches en ressources pétrolières et gazières. À elle seule, la région hauturière de la côte est renferme 30 p. 100 de toutes les ressources pétrolières du Canada et 17 p. 100 de ses ressources gazières. L'exploration hauturière fait face à des problèmes uniques en leur genre, comme l'éloignement des bases d'approvisionnement et l'exposition aux conditions météorologiques en haute mer, la dérive des banquises, les icebergs et la glace pluriannuelle dans l'océan Arctique. Pour surmonter ces problèmes, il faudra disposer de nouvelles technologies, de meilleurs données environnementales et de services scientifiques spécialisés.

Extraction minière en mer. Historiquement, le secteur privé n'a manifesté qu'un intérêt sporadique à l'égard de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales hauturières. À long terme cependant, l'exploitation minière des fonds marins au-delà de la zone de 200 milles peut présenter des possibilités intéressantes. Au cours des 15 dernières années, des consortiums multinationaux à participation canadienne ont investi dans cette exploration. Cependant, dans un avenir prévisible, les incertitudes d'ordre économique et juridique empêcheront d'accélérer le processus.

Transport maritime. Le Canada a axé ses efforts sur le développement de sa flotte de lacquiers dans le Saint-Laurent, en raison de son importance pour l'économie nationale et de la nécessité d'assurer le transport efficace et économique des ressources du pays. Le transport au long cours reste tributaire des conditions d'un marché international compétitif. Plus récemment, des lacquiers capables de naviguer au long cours ont été mis en chantier. Au fur et à mesure que les vieux navires canadiens seront remplacés, le Canada sera mieux en mesure d'accroître sa part du marché international du transport maritime.

Construction et réparation de navires. Dans le domaine de la construction navale, le Canada est un fournisseur marginal. Étant donné le déclin prévu des marchés internationaux jusqu'en 1989, suivi de modestes augmentations de la demande, la principale préoccupation de l'industrie canadienne est de maintenir le marché national. Le Canada possède actuellement plusieurs grands chantiers navals qui sont en mesure de répondre à cette demande.